



Assurons
un monde
plus ouvert

**Rapport sur
le gouvernement
d'entreprise 2021**



SOMMAIRE

1	Organisation de la gouvernance	2
1.1	Répartition des compétences et des responsabilités	2
1.2	Dissociation des fonctions de président(e) et de directeur/trice général(e)	3
1.3	Mode d'exercice de la direction générale	5
2	Fonctionnement du conseil d'administration	6
2.1	Composition du conseil d'administration au 16 février 2022	7
2.2	Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration, aux instances dirigeantes et à l'encadrement supérieur	14
2.3	Informations sur la conformité de la gouvernance au code AFEP-MEDEF	17
2.4	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration	18
2.5	Compte rendu d'activité du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2021	19
2.6	Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités	23
3	Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux	24
3.1	Dirigeant mandataire social	25
3.2	Dirigeant mandataire social exécutif	26
3.3	Administrateurs	27
4	Rémunération des mandataires sociaux	43
4.1	Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	43
4.2	Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux	45
5	Autres informations requises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise	59
5.1	Informations sur les conventions conclues par les sociétés contrôlées dans les conditions prévues à l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce	59
5.2	Tableau récapitulatif des délégations données par l'assemblée générale au conseil d'administration	59
5.3	Informations sur les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	61
5.4	Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	62



Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2021



CNP Assurances

Siège Social :
4, Place Raoul Dautry
75716 Paris Cedex 15

Société anonyme au capital
de 686 618 477 euros
Entièrement libéré
341 737 062 RCS Paris

entreprise régie par
le code des assurances
Tel : 01 42 18 88 88

www.cnp.fr



1

Organisation de la gouvernance

Le législateur français fixe le cadre général de la gouvernance des sociétés cotées en leur laissant le soin d'en préciser l'organisation et les modalités.

La gouvernance de CNP Assurances et l'organisation de ses instances (conseil d'administration et direction générale) et de leurs domaines de compétences sont régies par les statuts de CNP Assurances, le règlement intérieur du conseil d'administration et les normes légales et réglementaires applicables à CNP Assurances qui sont étroitement liées à son statut de société cotée et de société d'assurance, notamment la réglementation Solvabilité 2.

Cette réglementation Solvabilité 2 a conduit à adapter la répartition des compétences et des responsabilités au sein de CNP Assurances. Ces adaptations s'articulent principalement autour des éléments suivants :

- la désignation de deux personnes physiques chargées de la direction effective et de quatre responsables de fonctions clés (audit interne, actuariat, gestion des risques et vérification de la conformité) ;

- l'adoption par le conseil d'administration de politiques écrites et de rapports destinés à l'ACPR ou au public ;
- le renforcement des dispositifs de surveillance relatifs aux exigences de compétence et d'honorabilité des personnes ayant un rôle clé dans CNP Assurances (administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés).

CNP Assurances se réfère aux recommandations issues du code de référence AFEP-MEDEF et à celles de l'Autorité des marchés financiers ⁽¹⁾.

Les divergences avec ce code et leurs justifications figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément au principe *comply or explain* codifié à l'article L. 22-10-10 4° du code de commerce.

CNP Assurances est également attentive aux recommandations des régulateurs, aux avis des agences de notation et aux préconisations des agences de recommandation de vote.

1.1 Répartition des compétences et des responsabilités

Les fonctions de président(e) du conseil d'administration et de directeur/trice général(e) sont dissociées depuis le 10 juillet 2007.

Lors de la nomination de Stéphane Dedeyan, nouveau directeur général, le conseil d'administration a confirmé le 16 février 2021 le maintien du principe de la dissociation des fonctions de président et de directeur général.

Cette structure de gouvernance répartit les pouvoirs entre la direction générale et le conseil d'administration de sorte à promouvoir la création de valeur à long terme par l'entreprise, à déterminer les orientations de l'activité et à veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à la direction générale et aux assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant

CNP Assurances et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil arrête les comptes annuels de CNP Assurances ainsi que les comptes consolidés du Groupe et veille à la qualité et la fiabilité de l'information, en particulier l'information financière donnée aux actionnaires et aux parties prenantes. Le conseil s'assure également de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des risques. Ces trois missions sont assurées conjointement avec la direction générale chargée de la préparation des différents sujets et de l'élaboration de propositions qu'elle soumet à l'approbation et au contrôle du conseil. Le conseil établit le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise, valide le rapport ORSA, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR), le rapport régulier au contrôleur (RSR) ainsi que les politiques écrites Solvabilité 2.

(1) La recommandation de l'AMF DOC-2012-02 (mise à jour le 5 janvier 2022) regroupe l'ensemble des recommandations applicables aux sociétés déclarant se référer au code AFEP-MEDEF

Le conseil assume d'autres missions plus spécifiques telles qu'autoriser les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, désigner les dirigeants mandataires sociaux, les évaluer et déterminer leur rémunération, répartir l'enveloppe de la rémunération allouée aux administrateurs par l'assemblée générale des actionnaires et convoquer les assemblées générales d'actionnaires.

La composition du conseil d'administration se caractérise par la recherche d'une représentation équilibrée et adaptée aux spécificités de l'actionariat de CNP Assurances. Cet équilibre se manifeste également par la présence d'administrateurs indépendants et un taux de féminisation du conseil d'administration de 53,33 % au 16 février 2022.

Le conseil d'administration de CNP Assurances est composé, au 16 février 2022, de 17 membres, dont deux administrateurs représentant les salariés, conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du code de commerce.

Cinq comités spécialisés du conseil d'administration (comité d'audit et des risques, comité stratégique, comité des rémunérations et des nominations, comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale, comité ad hoc) ont accompli en 2021 leurs missions dans le cadre de la préparation des délibérations du conseil, facilitant sa prise de décision dans un domaine où les aspects techniques requièrent un examen spécifique et dans le contexte particulier du lancement d'une offre publique d'achat simplifiée annoncé par La Banque Postale le 28 octobre 2021.

Les représentants des différentes fonctions Groupe et fonctions clés de CNP Assurances (Finances, Ressources humaines, Secrétariat général, Investissements, DECSI, Risques, Conformité, Audit, Technique et innovation, Communication et mécénat, Transformation stratégique) et des différentes *business units* jouent un rôle essentiel auprès de ces instances, en leur

apportant des précisions techniques et en leur fournissant un éclairage global sur les données commerciales, comptables, actuarielles, financières et extra-financières.

Les commissaires aux comptes sont systématiquement présents aux réunions du conseil d'administration et du comité d'audit et des risques. Ils échangent au moins une fois par an avec les membres du comité d'audit et des risques hors la présence de dirigeants mandataires sociaux et de salariés de CNP Assurances.

Le conseil d'administration délègue au directeur général certains pouvoirs pour l'exécution de ses propres décisions et celles de l'assemblée générale des actionnaires.

Il est par ailleurs défini que certaines opérations stratégiques nécessitent, avant toute décision du directeur général, une autorisation préalable du conseil d'administration, notamment lorsqu'il s'agit de la réalisation d'opérations de croissance externe significatives.

Les prérogatives du conseil d'administration coexistent avec les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires qui a compétence exclusive notamment pour nommer les administrateurs, approuver les comptes annuels et consolidés, autoriser les opérations d'augmentation ou de réduction du capital social et modifier les statuts de CNP Assurances.

Le conseil d'administration mène ses travaux de manière collégiale, en considération de la raison d'être inscrite dans les statuts de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de l'activité, dans le respect des valeurs de CNP Assurances et des réglementations qui lui sont applicables.

Pour assurer la qualité de gouvernance du conseil tout en favorisant la transmission des savoirs et des expériences à de nouveaux administrateurs, un renouvellement par roulement des mandats des administrateurs est organisé.

1.2 Dissociation des fonctions de président(e) et de directeur/trice général(e)

Les fonctions de président(e) du conseil d'administration et celles de directeur/trice général(e) sont dissociées au sein de CNP Assurances depuis le 10 juillet 2007.

Ce mode de gouvernance permet une distinction claire entre les fonctions d'orientation stratégique et de contrôle qui appartiennent à la sphère de compétences du conseil d'administration et les fonctions opérationnelles et exécutives qui relèvent de la responsabilité de la direction générale.

Conformément aux recommandations convergentes du code AFEP-MEDEF et de l'AMF qui prévoient que les sociétés ayant opté pour la dissociation des fonctions de président(e) et de

directeur/trice général(e) doivent décrire précisément les missions confiées au (à la) président(e) du conseil, le conseil d'administration définit de manière explicite ses missions.

Le rôle du (de la) président(e) du conseil d'administration ne se limite pas exclusivement à l'organisation et au fonctionnement du conseil.

Le règlement intérieur du conseil d'administration de CNP Assurances précise qu'il (elle) peut participer aux relations qu'entretient CNP Assurances, en particulier avec ses grands partenaires et les pouvoirs publics, aux plans national et international.

Rôles respectifs de la présidente et du directeur général

La présidente

Le conseil d'administration de CNP Assurances est présidé par Véronique Weill depuis le 31 juillet 2020.

Parmi les compétences dévolues à la présidente par le code de commerce, celle-ci a notamment la responsabilité de :

- convoquer le conseil d'administration et en fixer l'ordre du jour ;
- présider les réunions du conseil d'administration ;
- présider l'assemblée générale des actionnaires que le conseil d'administration convoque ;

- déterminer les informations sur lesquelles elle imposera la confidentialité ;
- soumettre à l'autorisation du conseil d'administration les conventions et engagements réglementés et en aviser les commissaires aux comptes.

La présidente veille au respect par le conseil et ses membres des rôles et prérogatives de la direction générale.

Elle s'assure que le conseil d'administration de CNP Assurances est en permanence informé de l'ensemble des activités de CNP Assurances et de ses performances.

1 Organisation de la gouvernance

Dissociation des fonctions de président(e) et de directeur/trice général(e)

La présidente organise et dirige les travaux du conseil d'administration qu'elle réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent. En 2021, quatorze réunions du conseil d'administration se sont tenues ainsi qu'un séminaire stratégique des administrateurs.

La présidente veille tout particulièrement à la transparence des processus décisionnels en portant une attention soutenue à la clarté, la précision et l'exhaustivité des informations contenues dans les dossiers soumis à l'examen du conseil d'administration.

La présidente est étroitement associée à la gestion stratégique de CNP Assurances. Par des réunions bilatérales hebdomadaires, elle est tenue informée par le directeur général des événements et situations significatifs, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation, les grands projets d'investissements et de désinvestissements.

Elle est amenée à participer, aux côtés du directeur général qui les préside, aux réunions internes de préparation des décisions stratégiques et notamment celles traitant des principaux accords de distribution avec les grands partenaires de CNP Assurances.

Elle préside le comité de préparation des conseils d'administration en présence du directeur général et des membres du comité exécutif concernés, notamment sur les thèmes relatifs :

- au budget annuel ;
- à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ;

Le directeur général

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de CNP Assurances, sous réserve des pouvoirs détenus par les actionnaires en assemblée générale et par les administrateurs en conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixe des limitations de pouvoirs au directeur général et lui délègue certains de ses pouvoirs ⁽¹⁾.

Les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration :

- sûretés constituées en vue de garantir les engagements pris par CNP Assurances au-delà d'un montant unitaire de 100 M€ ⁽²⁾ ;
- opérations de croissance externe d'acquisition et de cession pour un montant unitaire supérieur à 10 M€ par opération, qu'elles soient réalisées par CNP Assurances ou par l'une de ses filiales, directes ou indirectes ; ce seuil prenant en compte le prix, la dette nette de la cible, toute promesse d'achat ou de souscription consentie par la société et tout engagement hors bilan ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux acquisitions et cessions d'actifs liées à la gestion de portefeuille ;
- opérations de croissance externe d'acquisition et de cession qui, quel que soit leur montant, ne s'inscriraient pas dans l'orientation stratégique de CNP Assurances définie par le conseil d'administration ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux opérations d'expérimentation ;
- opérations jugées majeures à l'échelle du Groupe de croissance organique ou de restructuration interne

- aux politiques écrites soumises à l'approbation du conseil d'administration en application de la réglementation Solvabilité 2.

Elle dispose des informations nécessaires à la bonne appréhension des risques de CNP Assurances. À ce titre, elle reçoit les dossiers du comité des risques Groupe et du comité d'allocation stratégique avant ces réunions afin de pouvoir s'en entretenir, en amont, avec le directeur général.

Elle a communication, au fil de l'eau, de tous les rapports d'audit. Elle peut également demander la réalisation de missions d'audit, soit ponctuellement, soit dans le cadre de l'élaboration du plan d'audit discuté au conseil d'administration.

La présidente dispose d'un accès large et constant à l'information pertinente nécessaire.

Elle rencontre, particulièrement au début de l'année, les différents responsables des *business units* et fonctions Groupe afin d'échanger librement avec eux sur l'accomplissement de leurs travaux et mesurer les différents enjeux qu'ils ont identifiés et qui méritent d'être portés à sa connaissance.

Elle mène également toute une série de travaux dans les domaines suivants :

- maintien de la qualité des relations avec les actionnaires de CNP Assurances ;
- garantie de la diversité de la composition du conseil d'administration ;
- proposition d'un programme de formation aux membres du conseil.

Le 16 février 2022, le conseil d'administration a renouvelé les autorisations permettant au directeur général, notamment, de :

- consentir des cautions, avals et garanties au nom de CNP Assurances dans la limite d'un montant total annuel de 100 M€ et son équivalent en toute autre devise, pour garantir les engagements de tiers, conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 alinéa 4 du code de commerce ;
- procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, dans la limite d'un montant nominal maximal de 2 Md€, tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur CNP Assurances ;
- autant que de besoin, procéder en une ou plusieurs fois, aux prix, conditions et modalités qu'il déterminera, au rachat d'obligations ou de titres assimilés émis par CNP Assurances, pour conservation ou annulation, le tout conformément aux dispositions contractuelles applicables et aux lois et règlements en vigueur ; le montant nominal maximal des titres qui pourront être rachetés dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder 1,5 Md€ ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies (ou panier de monnaies) ;
- en tant que de besoin, le directeur général de CNP Assurances est également habilité à mettre en place ou dénouer, en une ou plusieurs fois, des opérations de couverture des obligations ou titres assimilés émis ou à

(1) Ces limitations de pouvoirs et autorisations financières sont détaillées en annexe du règlement intérieur, disponible sur le site Internet de CNP Assurances www.cnp.fr/le-groupe/gouvernance/gouvernement-d-entreprise

(2) En outre, le directeur général est autorisé à émettre et signer des engagements par lesquels CNP Assurances se porte caution de sa société filiale CNP Caution au titre des engagements de cette dernière envers l'ensemble des partenaires commerciaux de cette filiale. Cette autorisation relative à CNP Caution est limitée à un montant cumulé maximum de 11 Md€ diminué du montant correspondant au total des cautions, toujours en vigueur, octroyées par CNP Assurances au titre des engagements de CNP Caution envers l'ensemble des partenaires commerciaux de cette filiale

émettre par CNP Assurances, dans la limite d'un montant nominal maximal de 2 Md€ ou à la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, sous forme de *swaps* permettant notamment (sans que cela soit limitatif), de convertir en euros les coupons et le nominal (*swaps* de devises) ou de transformer l'indexation des coupons (*swaps* de taux d'intérêt).

Par ailleurs, le directeur général participe activement aux séances du conseil d'administration où il rend régulièrement compte de la conduite des affaires de CNP Assurances et des faits marquants du Groupe. Il participe à ce titre à la définition et à l'évolution de la stratégie arrêtée par le conseil d'administration.

Xavier Larnaudie-Eiffel, directeur général adjoint, chargé des partenariats et du développement, a été désigné second dirigeant effectif de CNP Assurances. Conformément aux dispositions de l'article R. 322-168 du code des assurances, celui-ci dispose d'un domaine large de compétences et de pouvoirs sur les activités et les risques de CNP Assurances. Il est impliqué dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières.

1.3 Mode d'exercice de la direction générale

Le directeur général a la responsabilité de la gestion quotidienne de CNP Assurances. La conformité des activités par rapport aux politiques et stratégies décidées par le conseil d'administration est au cœur des préoccupations de la direction générale qui s'attache en permanence à préserver le lien entre stratégie et valeur actionnariale.

Dans le cadre de ses fonctions managériales et opérationnelles, le directeur général s'appuie sur les compétences du second dirigeant effectif et des membres du comité exécutif.

Le comité exécutif assure le pilotage opérationnel de CNP Assurances et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe définie par le conseil d'administration.

Ce comité exécutif associe, au 16 février 2022, le directeur général, le directeur général adjoint et neuf hauts cadres dirigeants.

Le comité exécutif, qui se réunit en moyenne chaque semaine, est à la fois un organe de réflexion, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux. Ce comité permet d'associer au sein d'une structure interne un large éventail de compétences techniques, commerciales, managériales et opérationnelles.

Le comité exécutif suit les sujets d'intérêt transversal à la société et le pilotage stratégique, ce qui permet au directeur général d'arrêter ses décisions. Un tableau de bord établi périodiquement permet de suivre l'activité du Groupe.

Il examine les budgets, les prévisions pluriannuelles d'activité, les comptes, la politique d'investissement financier et les prévisions de résultat par segment d'activité. Il examine également les projets d'acquisition et l'activité des principales filiales françaises et étrangères.

Le comité exécutif s'assure de la cohérence des plans d'action engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et examine les plans d'action à mettre en œuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques, essentiels à la bonne gouvernance de la société.

Chaque séance du comité exécutif fait l'objet d'un compte rendu synthétique.

Le directeur général réunit régulièrement les principaux cadres du groupe CNP Assurances. Chaque participant est en charge d'assurer, à son niveau, l'information et les échanges dans des conditions analogues (comités de direction, réunions de collaborateurs...).

Quatre fonctions clés Groupe (gestion des risques, vérification de la conformité, actuariat et audit interne) sont portées par des directeurs rattachés au directeur général.

Les responsables de fonctions clés Groupe sont régulièrement invités à participer au conseil d'administration, pour permettre à celui-ci d'apprécier les risques, responsabilités et enjeux associés à ces fonctions.

La fonction clé gestion des risques est portée par la direction des risques Groupe en charge de l'animation du dispositif de gestion des risques du Groupe.

La direction des risques Groupe a pour responsabilité notamment de décliner l'appétence au risque du Groupe au travers des politiques de risques et des travaux d'estimation du capital économique ; de garantir l'exhaustivité du suivi des risques et l'efficacité du dispositif de surveillance ; de décliner le cadre de la prise de risques des différents métiers au travers, par exemple, de politiques de souscription, de délégations ou de normes d'investissement ; et de porter un avis préalable sur les décisions impactant significativement le profil de risques avec le principe du double regard.

La fonction clé vérification de la conformité est portée par la direction de la conformité Groupe. Elle détecte, identifie, évalue et prévient les risques de non-conformité et délivre ses conseils notamment dans les domaines suivants : gouvernance (adéquation de la comitologie, vérification des qualités professionnelles des tiers) ; déontologie professionnelle et éthique (secret professionnel et confidentialité, prévention du délit d'initié, lutte contre la corruption) ; protection de la clientèle (en particulier, connaissance client, devoir de conseil, information de la clientèle, traitement des réclamations) ; pratiques commerciales (en particulier, publicité et documentation commerciale, adéquation des produits avec la clientèle cible, règles de commercialisation des contrats) ; lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; lutte contre la fraude à l'assurance ; protection des données à caractère personnel.

La fonction clé actuarielle est portée par un département dédié dont les activités comprennent, entre autres, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et l'analyse des hypothèses retenues pour cet exercice. Ces activités incluent aussi notamment une analyse des mesures prises en matière de réassurance et de souscription. Les impacts en termes de résultats et de profil de risque sont alors systématiquement pris en compte.

La fonction clé audit interne est portée par la direction de l'audit interne qui apprécie la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle du Groupe.

Elle évalue, dans le cadre de ses missions, la conception et l'efficacité des processus de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre sur les activités ou les processus considérés. Elle émet des recommandations et en assure le suivi pour en améliorer la qualité et la conformité.



2

Fonctionnement du conseil d'administration

2.1 Composition du conseil d'administration au 16 février 2022



Assistent également aux réunions du conseil :

Stéphane Dedeyan, directeur général,
Xavier Larnaudie-Eiffel, directeur général adjoint, second dirigeant effectif,
Thomas Béhar, directeur financier Groupe, membre du comité exécutif,
Marie Grison, secrétaire générale Groupe, membre du comité exécutif,
Corinne Foy, secrétaire du conseil d'administration et **Ali Saou**, représentant du comité social et économique.

Les commissaires aux comptes :

Frédéric Trouillard-Mignen de PricewaterhouseCoopers Audit et **Jean-Claude Pauly** de Mazars

Profil des administrateurs

Présentation synthétique du conseil d'administration



53,33 %

Taux de féminisation ⁽⁴⁾



33,33 %

Taux d'indépendance ⁽⁴⁾



58 ans

Âge moyen

(1) Mandats soumis à nomination/ratification/renouvellement à l'assemblée générale du 22 avril 2022

(2) Administratrices proposées par La Banque Postale sans en être ni salariées ni mandataires sociales

(3) Au sens du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

(4) Exclusion des deux administrateurs représentant les salariés dans les calculs de pourcentage conformément aux articles 9.3 du code AFEP-MEDEF et L. 225-27-1 du code de commerce

SITUATION PRÉVISIONNELLE À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

	INFORMATIONS PERSONNELLES				EXPÉRIENCE		POSITION AU SEIN DU CONSEIL				PARTICIPATION À DES COMITÉS DE CONSEIL				
	Âge	Nationalité	Sexe	Nombre d'actions *	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au conseil exprimée en année	Comité d'audit et des risques	Comité des rémunérations et des nominations	Comité stratégique	Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale	Comité ad hoc	
DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL															
Véronique Weill	62	FR	F	500	3	oui	2020	2025	1,72		•	◆	◆	◆	
ADMINISTRATEURS															
Philippe Wahl	66	FR	M	200	1	non	1999	2026	14,99		•				
Philippe Heim	54	FR	M	-	1	non	2020	2026	1,57		•	•			
Yves Brassart	61	FR	M	200	1	non	2020	2025	2,13			•			
Bertrand Cousin	57	FR	M	-	1	non	2022	2026	0,18						
Sonia de Demandolx	45	FR	F	200	1	non	2020	2024	2,13						
Nicolas Eyt	45	FR	M	300	1	non	2021	2025	1,13	•		•			
François Géronde	53	FR	M	200	1	non	2020	2026	2,13						
Christiane Marcellier	65	FR	F	200	2	non	2020	2024	2,13						
(La Banque Postale) Perrine Kaltwasser	41	FR	F	200	1	non	2019	2025	2,57	•					
Laurent Mignon	58	FR	M	-	3	non	2018	2026	3,94		•				
Amélie Breitburd	53	FR	F	-	1	oui	2021	2026	0,33	•		•	•	•	
Marcia Campbell	63	GB	F	750	1	oui	2011	2024	11,16	•	•	•	•	•	
Stéphane Pallez	62	FR	F	200	3	oui	2011	2024	11,05	◆		•	•	•	
Rose-Marie Van Lerberghe	75	FR	F	200	3	oui	2013	2025	8,57		◆		•	•	
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS															
Laurence Guitard	61	FR	F	-	1	non	2016	2025	5,98		•			•	
Chahan Kazandjian	54	FR	M	-	1	non	2021	2025	1,02					•	

◆ Président(e) • Membre

* Conformément aux dispositions de l'article 12 C) 3 du règlement intérieur du conseil d'administration, les administrateurs de CNP Assurances doivent détenir chacun au moins 200 actions de CNP Assurances, ce minimum étant porté à 500 actions pour les dirigeants mandataires sociaux. Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus de détenir des actions de CNP Assurances. Cette disposition n'a plus été appliquée suite à l'annonce du projet d'offre publique d'achat simplifiée par La Banque Postale

Changements intervenus dans la composition du conseil d'administration et des comités en 2021

SITUATION ARRÊTÉE AU 16 FÉVRIER 2022

	Départ	Nomination	Renouvellement	
Conseil d'administration		Nicolas Eyt (04/03/2021)		
	Philippe Bartoli (16/04/2021)	Chahan Kazandjian (16/04/2021)	Véronique Weill Yves Brassart Nicolas Eyt La Banque Postale représentée par Perrine Kaltwasser Rose-Marie Van Lerberghe (16/04/2021)	
	Jean-Yves Forel (12/10/2021)			
	Tony Blanco (29/10/2021)			
		Jean-François Lequoy (18/11/2021)		
	Jean-François Lequoy (16/12/2021)			
		Amélie Breitburd (22/12/2021)		
		Bertrand Cousin (16/02/2022)		
	Comité d'audit et des risques	Jean-Yves Forel (12/10/2021)		
		Tony Blanco (29/10/2021)		
		Jean-François Lequoy (18/11/2021)		
Jean-François Lequoy (16/12/2021)				
		Amélie Breitburd (22/12/2021)		
		Nicolas Eyt (16/02/2022)		
Comité des rémunérations et des nominations		Laurence Guitard (18/11/2021)		
		Marcia Campbell (16/02/2022)		
Comité stratégique		Nicolas Eyt (04/03/2021)		
	Jean-Yves Forel (12/10/2021)			
		Jean-François Lequoy (18/11/2021)		
	Jean-François Lequoy (16/12/2021)			
	Amélie Breitburd (22/12/2021)			

Départ	Nomination	Renouvellement
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale	Amélie Breiburd (22/12/2021)	
Comité ad hoc	Véronique Weill Marcia Campbell Laurence Guitard Chahan Kazandjian Rose-Marie Van Lerberghe Stéphane Pallez (28/10/2021)	
	Amélie Breiburd (22/12/2021)	

Indépendance des administrateurs

Les tableaux ci-après présentent la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance énoncés au § 9 du code AFEP-MEDEF.

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives*

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son Groupe ;
- ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son Groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) sont explicités dans le rapport annuel.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des 12 ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du Groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

* Le conseil d'administration, lors de sa séance du 16 février 2022, a procédé à l'analyse de l'indépendance des administrateurs et, dans le cadre de cet exercice, il a estimé qu'aucun des administrateurs de CNP Assurances considérés comme indépendants n'entretient directement ou indirectement de relations d'affaires avec les sociétés du Groupe

Critères ⁽¹⁾	Véronique Weill	Philippe Wahl	Philippe Heim	Yves Brassart	Bertrand Cousin	Sonia de Demandolx	Nicolas Eyt	François Géronde	Christiane Marcellier
Critère 1 : <i>Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes</i>	✘	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Critère 2 : <i>Mandats croisés</i>	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Critère 3 : <i>Relations d'affaires significatives</i>	✔	✘	✘	✘	✘	✘	✘	✘	✔
Critère 4 : <i>Lien familial</i>	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Critère 5 : <i>Commissaire aux comptes</i>	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Critère 6 : <i>Durée de mandat supérieure à 12 ans</i>	✔	✘	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Critère 7 : <i>Statut du dirigeant mandataire social non exécutif</i>	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Critère 8 : <i>Statut de l'actionnaire important</i>	✔	✘	✘	✘	✘	✘	✘	✘	✘
Position du conseil d'administration ⁽²⁾	I	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI

(1) Dans les tableaux, ✔ représente un critère d'indépendance satisfait et ✘ représente un critère d'indépendance non satisfait

(2) I = Indépendant, NI = Non indépendant

2 Fonctionnement du conseil d'administration

Composition du conseil d'administration au 16 février 2022

Critères ⁽¹⁾	Perrine Kaltwasser	Laurent Mignon	Amélie Breitburd	Marcia Campbell	Stéphane Pallez	Rose-Marie Van Lerberghe	Chahan Kazandjian	Laurence Guitard
Critère 1 : <i>Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗
Critère 2 : <i>Mandats croisés</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : <i>Relations d'affaires significatives</i>	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4 : <i>Lien familial</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5 : <i>Commissaire aux comptes</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : <i>Durée de mandat supérieure à 12 ans</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7 : <i>Statut du dirigeant mandataire social non exécutif</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : <i>Statut de l'actionnaire important</i>	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Position du conseil d'administration ⁽²⁾	NI	NI	I	I	I	I	NI	NI

(1) Dans les tableaux, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et ✗ représente un critère d'indépendance non satisfait

(2) I = Indépendant, NI = Non indépendant

Assiduité des membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2021

	Conseil d'administration	Comité d'audit et des risques	Comité des rémunérations et des nominations	Comité stratégique	Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale	Comité ad hoc
Véronique Weill	100 %	-	100 %	100 %	100 %	100 %
Philippe Bartoli	100 %	-	-	-	-	-
Tony Blanco	75 %	80 %	-	-	-	-
Yves Brassart	93 %	-	-	100 %	-	-
Marcia Campbell	93 %	86 %	-	100 %	100 %	100 %
Sonia de Demandolx	100 %	-	-	-	-	-
Nicolas Eyt	100 %	-	-	100 %	-	-
Jean-Yves Forel	100 %	80 %	-	75 %	-	-
François Géronde	79 %	-	-	-	-	-
Laurence Guitard	93 %	-	100 %	-	-	100 %
Philippe Heim	100 %	-	100 %	75 %	-	-
Perrine Kaltwasser	100 %	100 %	-	-	-	-
Chahan Kazandjian	100 %	-	-	-	-	100 %
Jean-François Lequoy	100 %	-	-	100 %	-	-
Christiane Marcellier	100 %	-	-	-	-	-
Laurent Mignon	79 %	-	71 %	-	-	-
Stéphane Pallez	86 %	100 %	-	100 %	0 %	100 %
Rose-Marie Van Lerberghe	100 %	-	100 %	-	100 %	100 %
Philippe Wahl	64 %	-	86 %	-	-	-

2 Fonctionnement du conseil d'administration

Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration, aux instances dirigeantes et à l'encadrement supérieur

2.2 Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration, aux instances dirigeantes et à l'encadrement supérieur

La politique de diversité garantit la variété et la complémentarité des compétences des membres du conseil d'administration et celle des candidats retenus pour l'intégrer, leur diversité personnelle (âge, genre, nationalité, formation, domaines d'activité, expérience professionnelle), la mixité au sein de l'instance qui compte 53,33 % de femmes, la représentativité équilibrée des catégories d'administrateurs (indépendants, représentant les salariés, actionnaires, partenaires), la capacité à adhérer à la culture de l'entreprise et à se positionner en faveur de son développement.

Le conseil d'administration veille à assurer une diversité internationale à travers les expériences de ses membres dont la plupart exercent ou ont exercé des fonctions en Europe, voire au-delà. Les domaines d'activité dans lesquels ses membres évoluent ou ont évolué reflètent également une diversité très intéressante pour l'appréhension des sujets.

En termes de diversité de compétences, il est à noter que l'application du régime Solvabilité 2 renforce les exigences en termes de compétences individuelle et collective des administrateurs des sociétés anonymes d'assurance. Cette application conduit à s'assurer en permanence que les membres du conseil d'administrations possèdent collectivement les qualifications, l'expérience et les connaissances appropriées à l'exercice des responsabilités qui leur sont dévolues au sein du conseil et de ses comités spécialisés, notamment en matière de :

- Marchés de l'assurance et marchés financiers ;
- Exigences légales et réglementaires applicables à une entreprise d'assurance ;

- Stratégie de l'entreprise et son modèle économique ;
- Gouvernance d'une entreprise d'assurance ;
- Analyse financière et actuarielle.

Outre ces particularités, le conseil bénéficie d'une compétence collective issue des expériences variées de chacun de ses membres, vérifiée chaque année à travers une évaluation du conseil et considérée pour toute nouvelle intégration. Il profite par ailleurs de formations dispensées au cours de l'année, dont les thèmes sont définis selon l'actualité (IFRS 17, cybersécurité, finance durable, ...).

Les nouveaux arrivants, selon leur catégorie d'administrateurs, sont issus d'un processus de sélection précis, mené par un cabinet de recrutement externe sous la houlette du comité des rémunérations et des nominations. Il s'appuie sur les critères définis par ce comité, qui visent à orienter la sélection de profils et enrichir ainsi la diversité du conseil. Des entretiens avec le directeur général et les membres du comité exécutif sont proposés aux nouveaux arrivants.

La mise en œuvre de la politique de diversité s'illustre à travers la récente intégration de Madame Amélie Breitburd, au terme du processus de recrutement décrit ci-dessus. Le cabinet extérieur mandaté pour cette mission a étudié près de 30 profils féminins, affinant la sélection et ciblant plusieurs candidates, rencontrées respectivement par la présidente du conseil d'administration et la présidente du comité des rémunérations et des nominations. Ce comité a auditionné les deux finalistes, reconnaissant leurs qualités tant professionnelles que personnelles.

Présentation des compétences des membres du conseil d'administration liées à Solvabilité 2

	Marchés de l'assurance et marchés financiers	Stratégie de l'entreprise et son modèle économique	Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance	Analyse financière et actuarielle	Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance
Véronique Weill	✓	✓	✓	✓	✓
Yves Brassart	✓	✓	✓	✓	✓
Amélie Breitburd	✓	✓	✓	✓	✓
Marcia Campbell	✓	✓	✓	✓	✓
Bertrand Cousin	✓	✓	✓	✓	✓
Sonia de Demandolx	✓	✓	✓	✓	✓
Nicolas Eyt	✓	✓	✓	✓	✓
François Géronde	✓	✓	✓	✓	✓
Laurence Guitard	✓	✓	✓	-	✓
Philippe Heim	✓	✓	✓	✓	✓
Perrine Kaltwasser	✓	✓	✓	✓	✓
Chahan Kazandjian	✓	✓	✓	-	✓
Christiane Marcellier	✓	✓	✓	✓	✓
Laurent Mignon	✓	✓	✓	✓	✓
Stéphane Pallez	✓	✓	✓	✓	✓
Rose-Marie Van Lerberghe	✓	✓	✓	-	✓
Philippe Wahl	✓	✓	✓	✓	✓

Compétence collective des membres du conseil d'administration

En 2022, une évaluation complémentaire à celle réalisée fin 2021 (cf. rubrique 2.6 ci-après) a été réalisée auprès des membres du conseil d'administration dans deux domaines d'expertise : prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement et prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance.

La cartographie de la compétence collective reflète ainsi les compétences des administrateurs liées à Solvabilité 2 et dans les domaines d'expertise ci-dessous notés :

Marchés de l'assurance et marchés financiers 92,15 %	Stratégie de l'entreprise et son modèle économique 92,15 %	Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance 88,23 %	Analyse financière et actuarielle 74,50 %	Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance 82,35 %
Prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement 76,47 %	Prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance 74,50 %	Ressources humaines 78,43 %	Technologie de l'information 66,66 %	International 82,35 %

Informations sur la manière dont CNP Assurances recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son comité exécutif

La composition du comité exécutif relève des choix du directeur général de s'entourer de compétences techniques, commerciales, managériales et opérationnelles qu'il juge utiles à ses côtés, afin de disposer d'une structure interne sur laquelle il peut s'appuyer pour arrêter ses décisions.

Au 16 février 2022, le comité exécutif associe le directeur général, le directeur général adjoint et neuf hauts cadres dirigeants, soit onze personnes - quatre femmes et sept hommes - soit un taux de féminisation de 36,36 %.

Informations sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité

La composition de la population des cadres supérieurs et de direction (groupe constitué, au 31 décembre 2021, de 157 personnes) fait apparaître un taux de féminisation de 38 %.

Informations sur les objectifs de mixité des instances dirigeantes

Sur proposition de la direction générale et conformément à l'article 7 du code AFEP-MEDEF, le conseil d'administration du 23 septembre 2021 a déterminé des objectifs en termes de mixité des instances dirigeantes qui concernent, au-delà du conseil, les comités exécutifs et de direction et plus largement l'encadrement supérieur.

Les instances dirigeantes de CNP Assurances sont le comité exécutif, le cercle « IMPACT » (groupe composé d'une partie des cadres de direction) et les cadres de direction.

La politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes vise à rechercher une présence équilibrée d'hommes et de femmes.

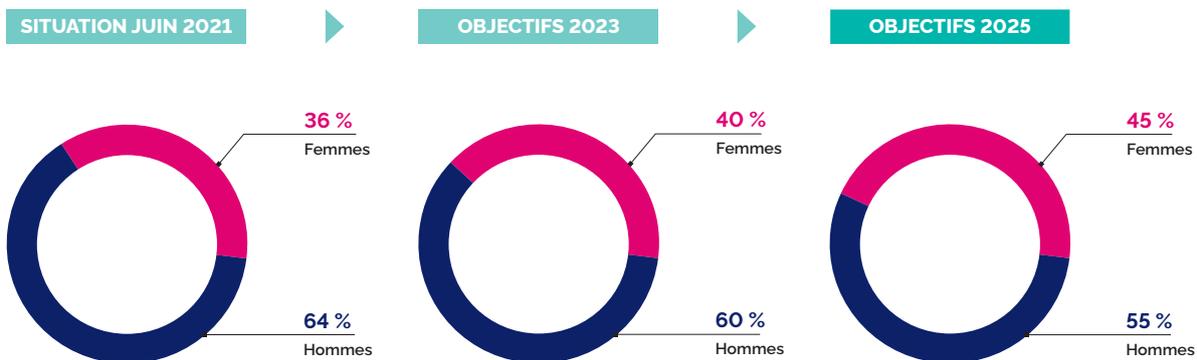
Ainsi, l'objectif est d'atteindre et/ou de maintenir dès 2025 la présence d'au moins 42 % de femmes dans chaque catégorie composant ces instances dirigeantes (45 % pour les cadres de direction), ceci dans un contexte de départs naturels projetés de femmes dans la population des cadres de direction.

2

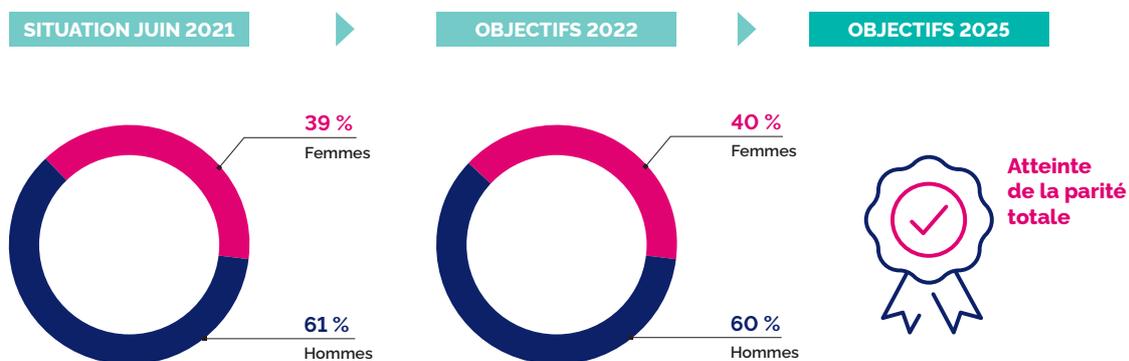
Fonctionnement du conseil d'administration

Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration, aux instances dirigeantes et à l'encadrement supérieur

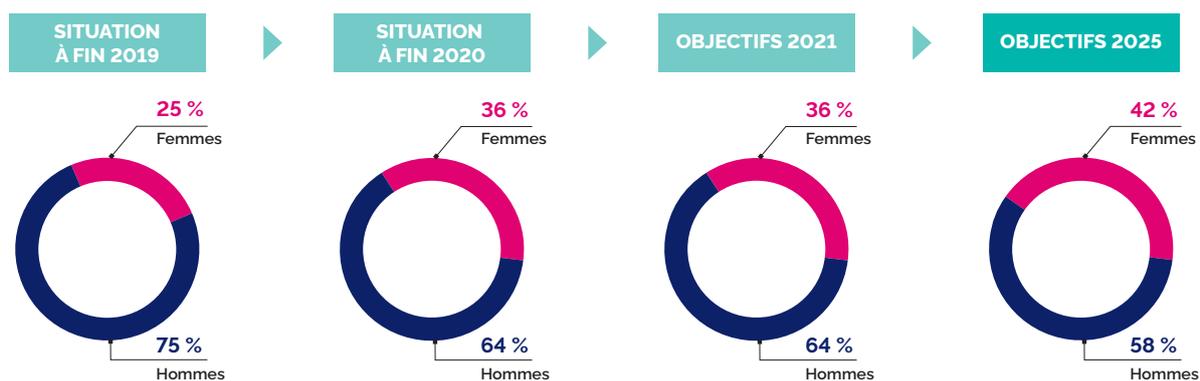
Cadres de direction



Cercle IMPACT



Comité exécutif



2.3 Informations sur la conformité de la gouvernance au code AFEP-MEDEF

Explications des dispositions en écart avec le code de référence AFEP-MEDEF

Sans remettre en cause l'adhésion de CNP Assurances au code AFEP-MEDEF ⁽¹⁾, les spécificités de CNP Assurances ont pu conduire la société à diverger de ce code de référence, uniquement au niveau de son comité d'audit et des risques.

Le tableau ci-dessous indique les taux d'administrateurs indépendants à la date du 16 février 2022 et, en application de l'article L. 22-10-10-4[°] du code de commerce, recense, le cas échéant, les divergences constatées et leurs justifications.

Exigences du code AFEP-MEDEF	CNP Assurances	Explications
RATIOS D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS		
Comite d'audit et des risques : ratio supérieur à 66 %	Ratio égal à 60 %	La composition du comité reflète la structure de l'actionnariat de CNP Assurances et la place à donner aux représentants de son actionnaire majoritaire.
CRITÈRES D'INDÉPENDANCE		
Ne pas être (...) administrateur d'une société consolidée par CNP Assurances (...).	Véronique Weill est administratrice de CNP Seguros Holding Brasil et Holding XS1, filiales brésiliennes consolidées de CNP Assurances	Le conseil estime que l'exercice de ces mandats par un administrateur indépendant participe au bon fonctionnement du conseil car il lui est utile, compte tenu des enjeux importants de ces filiales pour CNP Assurances, de bénéficier régulièrement d'un point de vue complémentaire sur l'activité déployée en Amérique latine. Conformément au guide d'application du code AFEP-MEDEF publié en mars 2020, il est convenu que Véronique Weill s'abstiendra de participer aux délibérations et aux décisions du conseil d'administration de CNP Assurances sur lesquelles un conflit d'intérêts entre CNP Assurances et ces filiales pourrait être identifié, si par impossible, une telle éventualité venait à se produire.
PLAN DE SUCCESSION		
Le comité des nominations (ou un comité ad hoc) établit un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.		Les membres du comité ont été actifs sur ce sujet, en 2021, et ont tenu plusieurs réunions en vue d'organiser la succession du dirigeant mandataire social dont la fin de mandat approchait (Antoine Lissowski, auquel Stéphane Dedeyan a succédé). Le fonctionnement de CNP Assurances répond, par ailleurs, à la réglementation Solvabilité 2, qui impose la désignation de deux dirigeants effectifs. Ce dispositif permet, en cas de vacance imprévue de l'un ou de l'autre de ces dirigeants, de garantir, en tout état de cause, la continuité de la direction générale de la société. Pour le remplacement temporaire ou définitif des postes clés du Groupe, un plan de continuité et de succession fera l'objet de travaux du comité des rémunérations et des nominations en 2022.
RÉMUNÉRATION		
Les rémunérations variables (...) doivent être assorties de conditions de performance préétablies.	L'objectif associé à une condition de performance préétablie de la rémunération variable 2021 de Stéphane Dedeyan a été reporté et remplacé par un nouvel objectif	Le 28 octobre 2021, La Banque Postale a communiqué son projet d'offre publique simplifiée. La survenance d'un tel événement exceptionnel est extrêmement mobilisateur pour la direction générale, compte tenu de l'intérêt, pour les actionnaires, d'obtenir une appréciation de la qualité de l'offre. Cet imprévu d'une très grande importance justifie la fixation de ce nouvel objectif.

(1) Le code AFEP-MEDEF est disponible sur le site Internet de l'AFEP, notamment en suivant l'adresse suivante : www.afep.com/themes/gouvernance/

2.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Les modalités de préparation et d'organisation du conseil d'administration sont précisées dans son règlement intérieur, lequel a pour objet de compléter et de préciser les règles légales, réglementaires, statutaires et les recommandations de place auxquelles le conseil se réfère. Le règlement intérieur est rendu public sur le site Internet de CNP Assurances.

Un calendrier prévisionnel des réunions et des ordres du jour du conseil, de son comité d'audit et des risques et de son comité des rémunérations et des nominations est arrêté chaque année.

La présidente communique aux administrateurs les informations et la documentation nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à la préparation de leurs décisions. Entre deux séances du conseil d'administration, des notes d'information sur des sujets d'actualité ou des communiqués de presse sont susceptibles d'être transmis aux administrateurs par voie électronique sécurisée.

Chaque séance du conseil donne lieu à la constitution d'un dossier couvrant les points à l'agenda et diffusé aux administrateurs plusieurs jours avant la tenue de la réunion. Outre la documentation illustrant les points spécifiquement programmés, le dossier du conseil comprend de manière récurrente le projet de procès-verbal de la séance précédente, une revue de presse, des notes d'information sur des sujets particulièrement suivis et une sélection d'analyses financières concernant CNP Assurances.

À chacune de ses réunions, le conseil est informé par le directeur général de la gestion courante et des événements marquants intéressant la marche de CNP Assurances. Une analyse détaillée des résultats du groupe CNP Assurances est régulièrement fournie au conseil au travers de présentations, par le directeur financier, d'indicateurs trimestriels ainsi que d'arrêtés comptables semestriels et annuels.

Sont également soumis au conseil des rapports détaillés sur l'évolution des sujets à caractère commercial, financier et opérationnel permettant le suivi de la stratégie du Groupe et

la bonne compréhension de ses activités et de ses perspectives de développement. Il en est de même du suivi des plans d'actions mis en œuvre par CNP Assurances à la demande de l'ACPR ainsi que des enjeux liés aux risques climatiques.

Lors de ces séances, le directeur général et les cadres dirigeants concernés présentent de manière détaillée les points à l'ordre du jour avant de répondre aux questions des administrateurs. Ces débats permettent ainsi à ces derniers de voter, en parfaite connaissance, les éventuelles décisions à prendre en séance.

Depuis le 18 novembre 2021, des temps d'échanges exclusivement réservés aux administrateurs sont mis en œuvre lors de chaque réunion du conseil d'administration.

Les participants aux séances du conseil sont tenus à une obligation de discrétion renforcée à l'égard des informations ayant un caractère confidentiel et présentées comme telles par la présidente du conseil d'administration.

Les règles de prévention et de gestion des conflits d'intérêts sont précisées dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Afin d'exercer plus efficacement ses missions de gestion, de contrôle et de décision, le conseil d'administration bénéficie des avis de ses comités spécialisés.

Les attributions spécifiques du comité d'audit et des risques, du comité des rémunérations et des nominations, du comité stratégique et du comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale ainsi que leurs modalités de fonctionnement sont intégrées dans le règlement intérieur du conseil.

Ces comités ont la possibilité de recourir à des experts extérieurs. Ils sont composés uniquement d'administrateurs. Leurs membres sont nommés par le conseil d'administration qui désigne également le président de chaque comité.

2.5 Compte rendu d'activité du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2021

Conseil d'administration



14

Nombre de réunions



91 %

Taux de participation



2h

Temps moyen de réunion

Les travaux du conseil d'administration ont particulièrement porté en 2021 sur :

- l'activité du groupe CNP Assurances dans le contexte persistant de crise pandémique et d'évolution de la situation des taux d'intérêt, ce qui a particulièrement conduit à se pencher sur le niveau de solvabilité et sur les mesures d'adaptation prises par l'entreprise et leur rythme de mise en œuvre ;
- le fonctionnement du groupe CNP Assurances avec la prise de décisions sur la structuration du Groupe (renforcement capitalistique dans MFPrévoyance, cession de L'Age d'Or Expansion, création d'un fonds de retraite professionnel supplémentaire) ;
- l'opération de croissance externe réalisée en Italie avec le rachat des activités d'assurance vie d'Aviva ;
- l'opération de rachat de portefeuilles d'assurance vie au groupe Allianz ;
- l'autorisation d'opérations avec des parties liées à l'activité du Groupe et/ou à ses investissements (opérations avec les groupes La Banque Postale, BPCE et Caisse des Dépôts) ;
- de nombreux suivis sur des domaines qui concourent à la performance de CNP Assurances (ressources humaines, sécurité des systèmes d'information, sous-traitance) ;
- des travaux techniques menés en application de la réglementation prudentielle Solvabilité 2 (revue de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, approbation de rapports ⁽¹⁾ et d'ajustements apportés aux politiques écrites ⁽²⁾ concourant à garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité de CNP Assurances...) ;

- le suivi des demandes de l'ACPR et de l'Agence française anti-corruption (AFA) dans le cadre de leurs contrôles ;
- la démarche et les enjeux de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) du Groupe.

Sur ce dernier thème, le conseil et ses comités spécialisés se sont ainsi attachés à traiter tout au long de l'année différents enjeux de durabilité :

- Approbation de la raison d'être de CNP Assurances, proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2021, pour inscription dans les statuts (janvier et février 2021) ;
- Suivi des enjeux et des risques RSE du groupe CNP Assurances (février 2021) ;
- Intégration de critères ESG dans le cadre d'appétence aux risques de CNP Assurances (juillet 2021) ;
- Enjeux de conformité et d'éthique des affaires : protection des données à caractère personnel, lutte anti-corruption, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, lutte contre la fraude (avril et septembre 2021) ;
- Approbation de la politique fiscale groupe (septembre 2021) ;
- Enjeux sociaux tels que la diversité femmes-hommes (septembre 2021), la qualité de vie au travail (septembre et octobre 2021), la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (septembre 2021) ;
- Enjeux liés à la cybersécurité (formation des administrateurs en novembre 2021 et point de situation en janvier 2022) ;
- Mise à jour du règlement intérieur du conseil d'administration pour préciser le rôle de l'administrateur en charge d'une mission particulière de vigilance dans le domaine de la RSE (novembre 2021) ;
- Suivi de la politique d'investissement responsable (décembre 2021) ;
- Approbation des objectifs et des KPIs permettant de décliner opérationnellement la raison d'être de CNP Assurances (janvier 2022) ;
- Intégration de critères de durabilité dans la politique de rémunération du groupe CNP Assurances (février 2022).

(1) Rapports SFCR ; rapports RSR ; rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière ; rapport sur le contrôle interne d'un dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; plan préventif de rétablissement

(2) Ces politiques ont notamment pour objet : la gestion des risques et ses politiques annexes (souscription, provisionnement, gestion actif/passif, investissements, gestion des risques opérationnels, réassurance et autres techniques d'atténuation des risques), le contrôle interne, l'audit interne, la sous-traitance/l'externalisation, le reporting, la politique ORSA, la valorisation des actifs et passifs, la gestion du capital, l'honorabilité et la compétence, la rémunération et la continuité d'activité

Comités spécialisés du conseil d'administration

LE COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Nombre de membres : 5	Taux d'indépendance	Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants				
Stéphane Pallez, présidente Marcia Campbell Amélie Breitburd (depuis le 22/12/2021)				
Administrateurs non indépendants	75 % au 31/12/2021 60 % au 16/02/2022	7	90 %	3 heures
LBP, représentée par Perrine Kaltwasser Jean-Yves Forel (jusqu'au 12/10/2021) Tony Blanco (jusqu'au 29/10/2021) Nicolas Eyt (depuis le 16/02/2022)				

Les membres du comité d'audit et des risques ont été nommés au regard de leur expérience professionnelle et/ou de leur formation. Tous les membres du comité d'audit et des risques disposent des compétences nécessaires en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes. Ces dernières sont présentées dans la rubrique 2.2 « Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration, aux instances dirigeantes et à l'encadrement supérieur ».

Le comité d'audit et des risques a poursuivi ses travaux en 2021, fournissant au conseil ses avis et ses recommandations, après débats en séance et suite, également, à l'audition des commissaires aux comptes.

À l'occasion de l'examen des comptes annuels, semestriels et des indicateurs trimestriels, les membres du comité d'audit et des risques disposent des documents et informations nécessaires à l'exercice de leur mission dans des délais leur permettant d'en prendre connaissance, de les examiner de manière satisfaisante et de préparer les questions qu'ils souhaitent poser aux commissaires aux comptes, au directeur financier Groupe, au directeur comptable Groupe, au directeur technique Groupe et au directeur des risques Groupe.

Le comité d'audit et des risques se tient en général la veille du conseil d'administration afin de favoriser la présence physique aux réunions de deux administratrices résidant à l'étranger.

Le comité d'audit et des risques peut recourir à des experts externes aux frais de CNP Assurances après en avoir informé préalablement la présidente du conseil d'administration ou le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses travaux, le comité d'audit et des risques a particulièrement assuré le suivi en 2021 :

- du contrôle légal des comptes ;
- de l'exposition du Groupe aux risques ;
- des portefeuilles présentant une valeur des affaires nouvelles fortement négative afin d'apprécier la teneur des mesures de redressement mises en œuvre ;
- des travaux du programme Solvabilité 2 (besoin global de solvabilité, politiques écrites...);
- des lignes directrices des programmes relatifs aux investissements et à l'utilisation d'instruments financiers à terme ;

- de l'activité de la direction de l'audit interne et de la direction de la conformité et de leur programme prévisionnel respectif ;
- du plan d'action relatif à l'activité prévoyance collective ;
- de la prise en compte par CNP Assurances de l'environnement prolongé de taux bas dans son pilotage de l'activité épargne ;
- des enjeux et risques RSE.

Le suivi de la gestion par CNP Assurances des contrôles de l'ACPR a également fait partie du programme de travail du comité, notamment avec l'examen des plans d'action élaborés pour y répondre.

Par ailleurs, le comité d'audit et des risques a continué à bénéficier, à sa demande, d'un suivi consolidé des recommandations exprimées par l'audit interne, l'ACPR, les commissaires aux comptes et le responsable de la fonction clé actuarielle afin de disposer d'une vision d'ensemble des différentes recommandations.

La fourniture de services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du code de commerce (services autres que la certification des comptes) ainsi que la préparation de la recommandation relative à la désignation des commissaires aux comptes pour les exercices 2022 et suivants ont également été au programme du comité.

Lors de sa réunion du 16 février 2022, le comité a traité de la procédure permettant au conseil d'administration d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, qualifiées comme telles par la direction générale, remplissent bien ces conditions.

À cette occasion, il a appliqué ladite procédure qui consiste à disposer d'une liste des dites opérations, remontées par les *business units* et les fonctions Groupe de CNP Assurances, documentée en ce qui concerne l'appréciation concrète du caractère courant et de leur conclusion à des conditions normales, et à ouvrir la possibilité au comité de demander que soit, le cas échéant :

- complété le dispositif d'évaluation, s'il détecte des anomalies dans l'évaluation réalisée par la direction générale et dans la pertinence des critères retenus pour la distinction ;
- modifiée la classification de certaines catégories de conventions libres apparaissant sur cette liste en demandant à la direction générale de la réviser.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Nombre de membres : 7		Taux d'indépendance ⁽¹⁾	Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	Rose-Marie Van Lerberghe, présidente				
	Véronique Weill Marcia Campbell (depuis le 16/02/2022)	40 % au 31/12/2021	7	91 %	1 heure
Administrateurs non indépendants	Laurent Mignon	50 % au 16/02/2022			
	Philippe Heim Philippe Wahl				
	Laurence Guitard (depuis le 18/11/2021)				

Les dirigeants mandataires sociaux sont associés aux travaux du comité des rémunérations et des nominations : Véronique Weill, présidente du conseil d'administration, en est membre et le directeur général est invité à participer aux séances en tant que de besoin selon les points inscrits à l'ordre du jour. Ces deux dirigeants mandataires sociaux s'abstiennent de participer à tous débats et décisions relatifs au renouvellement de leur mandat et à leur rémunération.

Le comité des rémunérations et des nominations a pour champ de compétence générale la sélection des candidats aux fonctions d'administrateurs et de membres des comités spécialisés, l'examen des propositions de nomination du (de la) président(e), du (de la) directeur/trice général(e), du second dirigeant effectif ainsi que celles des candidats aux quatre fonctions clés.

Il veille particulièrement à anticiper les renouvellements d'administrateurs, avec une attention particulière et régulière sur les candidats potentiels, en vue des sélections formelles organisées par ses soins.

Relèvent également de son champ d'attribution l'examen des rémunérations du (de la) président(e) du conseil d'administration, du (de la) directeur/trice général(e) et des mandataires sociaux des filiales contrôlées. Le comité est également informé des principes qui gouvernent la politique de rémunération des salariés et de certaines catégories d'entre eux, comme les preneurs de risque ⁽²⁾, au travers de la politique de rémunération Groupe validée par le conseil d'administration.

Il intervient également sur les préconisations à faire au conseil en matière de répartition de la rémunération à allouer aux administrateurs en fonction de critères fixes et bien établis : assiduité aux réunions ainsi que qualité et fonctions exercées dans les comités spécialisés.

Ce comité est également saisi sur tout projet d'augmentation de capital réservée aux salariés ou d'attributions gratuites d'actions de CNP Assurances au profit des salariés de la société.

En outre, le comité des rémunérations et des nominations :

- est informé par le/la directeur/trice général(e) :
 - des propositions de rédaction ou de modifications relatives tant aux contrats de travail des directeurs généraux adjoints qu'à leur rémunération (mode de fixation du niveau de la part fixe et variable de la rémunération, conditions spécifiques de rupture du contrat de travail, dispositif de retraite..);
 - des rémunérations attribuées aux mandataires sociaux du Groupe ;
- est saisi par le/la directeur/trice général(e), pour avis préalable :
 - des désignations aux quatre fonctions clés auxquelles il entend procéder (étant précisé qu'en cas de besoin, cette consultation sur le choix des personnes peut s'opérer en recueillant l'avis de l'ensemble des membres par courriel) ;
 - de la proposition faite au conseil d'administration de la désignation du second dirigeant effectif à laquelle il entend procéder ;
- et donne annuellement son avis sur le niveau de rémunération et l'atteinte des objectifs des titulaires des fonctions clés et du second dirigeant effectif.

En-dehors de ses activités traditionnelles, le comité des rémunérations et des nominations a particulièrement travaillé, en 2021, à la succession du directeur général de CNP Assurances et au recrutement d'une administratrice indépendante, à travers des processus de sélection encadrés et en collaboration avec un cabinet de recrutement retenu après mise en concurrence. Après la nomination d'une nouvelle présidente en 2020 et celle d'un nouveau directeur général en 2021, il a prévu de travailler également sur un plan de continuité et de succession des postes clés du Groupe.

(1) Exclusion de Laurence Guitard, administratrice représentant les salariés, dans le calcul du taux d'indépendance conformément aux articles 9.3 du code AFEP-MEDEF et L. 225-27-1 du code de commerce

(2) Personnes dont l'activité a un impact important sur le profil de risque de l'entreprise, dont les dirigeants effectifs et les personnes occupant les quatre fonctions clés

LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Nombre de membres : 7		Taux d'indépendance	Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	Véronique Weill, présidente Marcia Campbell Stéphane Pallez Amélie Breitburd (depuis le 22/12/2021)	57 %	4	90 %	1 heure 30
Administrateurs non indépendants	Yves Brassart Jean-Yves Forel (jusqu'au 12/10/2021) Jean-François Lequoy (du 18/11/2021 au 16/12/2021) Philippe Heim Nicolas Eyt				

En 2021, le comité stratégique a examiné des projets d'investissements très importants en termes financiers et stratégiques, véritables enjeux de croissance interne et externe. Il s'est ainsi prononcé par rapport à des opérations d'envergure que le conseil a lui-même étudiées au regard des perspectives de développement du Groupe.

LE COMITÉ DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PARTENARIATS BPCE ET LA BANQUE POSTALE

Nombre de membres : 5		Taux d'indépendance	Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	Véronique Weill, présidente Marcia Campbell Stéphane Pallez Rose-Marie Van Lerberghe Amélie Breitburd (depuis le 22/12/2021)	100 %	1	75 %	2 heures

En 2021, le comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale a examiné le point de situation préparé par les deux responsables des *business units* concernées et s'est prononcé notamment sur les enjeux de développement et les priorités de ces partenariats.

LE COMITE AD HOC (CRÉÉ LE 28 OCTOBRE 2021)

Nombre de membres : 7		Taux d'indépendance	Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	Véronique Weill, présidente Marcia Campbell Stéphane Pallez Rose-Marie Van Lerberghe Amélie Breitburd (depuis le 22/12/2021)	100 %	6	100 %	1 heure
Administrateurs non indépendants	Laurence Guitard ⁽¹⁾ Chahan Kazandjian ⁽¹⁾				

(1) Exclusion de Laurence Guitard et de Chahan Kazandjian, administrateurs représentant les salariés, dans le calcul du taux d'indépendance conformément aux articles 9.3 du code AFEP-MEDEF et L. 225-27-1 du code de commerce

Le comité ad hoc a été constitué sur décision du conseil d'administration de CNP Assurances, suite à l'annonce le 28 octobre 2021, par La Banque Postale, de son projet d'acquiescer les actions de CNP Assurances détenues par le groupe BPCE et son intention de déposer auprès de l'AMF une offre publique d'achat simplifiée pour les actionnaires minoritaires de CNP Assurances, en visant le retrait obligatoire de la cote si les conditions sont réunies. Sa constitution a

également été motivée par l'annonce de La Banque Postale et du groupe BPCE d'entrer en négociations exclusives dans le cadre d'accords connexes.

Dans ce contexte, le comité ad hoc s'est vu confier la mission d'examiner l'ensemble des termes et conditions de l'opération concernant CNP Assurances, ce qu'il s'emploie à faire au fur et à mesure de l'évolution de ladite opération.

2.6 Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

Conformément aux dispositions du code AFEP-MEDEF et de son règlement intérieur, le conseil d'administration a procédé en 2021 à une évaluation de son fonctionnement. Après qu'un cabinet extérieur en ait été chargé en 2020, l'évaluation 2021 a été réalisée en interne, sur la base d'un questionnaire proposé à chaque administrateur, élaboré pour couvrir les thèmes prévus à ce sujet dans le code AFEP-MEDEF (modalités de fonctionnement du conseil et de ses comités, articulation entre ces derniers, préparation et qualité des débats, stratégie et évaluation des compétences globales des membres du conseil). Les résultats de l'évaluation ont été présentés lors de la réunion du conseil d'administration du 6 janvier 2022.

Les administrateurs ont confirmé leur appréciation positive de la gouvernance de CNP Assurances, relevant unanimement l'opportunité d'échanger sur les sujets de transformation de l'entreprise, d'évolution du *business* dans le contexte économique, de développement international et d'enjeux RSE, soulignant la qualité des débats. Ils ont par ailleurs confirmé que les compétences nécessaires à l'exercice des missions du conseil et de ses comités spécialisés étaient bien présentes.

L'exploitation des réponses aux questionnaires a également mis en exergue des points d'attention, tels que les échanges sur la stratégie des concurrents ou le manque de temps pour traiter certains sujets à l'agenda, points d'attention qui feront l'objet d'un plan d'actions en 2022.



3

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

3.1 Dirigeant mandataire social



Véronique Weill

Fonction principale : présidente du conseil d'administration de CNP Assurances

Âge : 62 ans | **Nationalité :** Française

Formation : Institut d'études politiques de Paris, licence de lettres de la Sorbonne

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris

Nombre d'actions détenues : 500

Appartenance à des comités du conseil d'administration : Comité des rémunérations et des nominations (membre) ; Comité stratégique (présidente) ; Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (présidente) ; Comité ad hoc (présidente)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 31 juillet 2020

Échéance du mandat en cours : 2025

Taux de présence : Conseil d'administration : 100 % ; Comité des rémunérations et des nominations : 100 % ; Comité stratégique : 100 % ; Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale : 100 % ; Comité ad hoc : 100 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Véronique Weill a débuté sa carrière chez Arthur Andersen Audit à Paris. De 1985 à 2006, Véronique Weill a occupé différents postes à responsabilité au sein de JP Morgan Chase Bank à New York en qualité notamment de responsable mondiale des opérations pour la banque d'investissement et responsable mondiale des opérations et de la technologie pour la gestion d'actifs et la clientèle privée.

Elle entre chez AXA en juin 2006 en qualité de directrice générale d'AXA Business Services et de directrice de l'excellence opérationnelle. Avant son départ en 2017, elle a également occupé des fonctions de supervision des activités de gestion d'actifs au niveau mondial, ainsi que de *Group Chief Operating Officer* et membre du comité de direction du groupe AXA.

De septembre 2017 à décembre 2020, Véronique Weill est *General Manager* de Publicis Groupe et a la responsabilité de Re : Sources, de l'informatique, de l'immobilier, des assurances et des fusions et acquisitions.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- CNP Seguros Holding Brasil (société de droit brésilien), administratrice
- Holding XS1 (société de droit brésilien), administratrice
- Fondation Gustave Roussy (association), membre du conseil de surveillance, coprésidente du comité de campagne
- Rothschild & Co (SA cotée), membre du conseil de surveillance
- Salesforce (société de droit américain), membre de l'*Advisory Board* européen
- Valeo (SA cotée), administratrice et membre du comité d'audit et des risques, du comité de gouvernance, nominations et responsabilité sociale d'entreprise et du comité des rémunérations.
- Administratrice de : Translate Plus – Publicis Groupe (Royaume-Uni), BBH Holdings Ltd (Royaume-Uni), Prodigious UK (Royaume-Uni), Fondation George Besse et du Musée du Louvre

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT VÉRONIQUE WEILL N'EST PLUS TITULAIRE

- Groupe Axa, *Chief Customer Officer*
- AXA Global Asset Management, directrice générale
- Fonds AXA pour la recherche, membre du conseil scientifique
- Présidente du conseil d'administration de : AXA Assicurazioni S.p.a. (Italie), AXA Aurora Vida, SA de Seguros y Reaseguros (Espagne), AXA Pensiones SA, AXA Seguros Generales SA de Seguros y Reaseguros (Espagne), AXA Vida SA de Seguros y Reaseguros (Espagne), AXA Global Direct SA (France) et AXA Banque Europe (Belgique)
- Administratrice de : AXA Assistance SA (Italie), AXA MPS Assicurazioni Danni S.p.a. (Italie) et AXA MPS Assicurazioni Vita S.p.a. (Italie)

3.2 Dirigeant mandataire social exécutif



Stéphane Dedeyan

Fonction principale : directeur général de CNP Assurances

Âge : 56 ans | Nationalité : Française

Formation : HEC (1988), Actuaire IAF (1994), INSEAD – Cycle AVIRA (Singapour 2015)

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris

Compétences liées à Solvabilité 2 : Marchés de l'assurance et marchés financiers ; Stratégie de l'entreprise et son modèle économique ; Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance ; Analyse financière et actuarielle ; Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

Première nomination : 16 avril 2021

Échéance du mandat en cours : 2025

PARCOURS PROFESSIONNEL

Stéphane Dedeyan débute sa carrière comme consultant chez Eurosept puis AT Kearney.

En 1996, il rejoint Athéna Assurances, en charge de la construction du pôle de courtage captif CARENE, qui bascule chez AGF/Allianz au moment du rachat d'Athéna.

Il rejoint Generali en 1999 comme inspecteur des risques professionnels au sein de Generali Proximité ; il y est nommé successivement directeur Entreprises et partenariats, directeur commercial, puis directeur général adjoint.

En 2006, il prend la direction générale de Generali Patrimoine et entre au COMEX de Generali France. Il élargit progressivement ses responsabilités à l'ensemble des activités d'épargne, et, pour toutes les activités de Generali en France, au digital, au marketing et à la distribution.

De janvier 2014 à décembre 2017, il est directeur général délégué de Generali France, en charge de toutes les activités d'assurance.

En parallèle, de 2011 à 2017, il préside la Commission des assurances de personnes de la FFA (Fédération française de l'assurance).

Au cours de l'année 2018, il conseille des startups et des fonds d'investissement dans leur stratégie de développement. En octobre 2018, il rejoint le groupe VYV, dont il est nommé directeur général en février 2019.

Il a été nommé directeur général de CNP Assurances par le conseil d'administration du 16 février 2021 et a pris ses fonctions à l'issue de l'assemblée générale du 16 avril 2021.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- La Banque Postale (SA), membre du comité exécutif
- Aerial CNP Assurances (SA), président du conseil d'administration
- BPE (SA), membre et vice-président du conseil de surveillance, membre du comité rémunération et nomination
- CNP Seguros Holding Brasil (société de droit brésilien), administrateur
- Holding XS1 (société de droit brésilien), administrateur
- XS5 Administradora de Consórcios (société de droit brésilien), vice-président du conseil d'administration
- La Poste Silver (SAS), membre du comité stratégique et investissements
- VYV Invest (SAS), directeur général (fin de mandat en mars 2021)
- EGAS (SAS), directeur général (fin de mandat en février 2021)
- Groupe VYV (SCI), gérant (fin de mandat en février 2021)
- VYV Services (SAS), directeur général (fin de mandat en février 2021)
- HM VYV Innovation (SAS), membre du comité de direction (fin de mandat en février 2021)
- MGEN International Benefits SAS (SAS), directeur général (fin de mandat en janvier 2021)
- TBNO Invest (SAS), président (fin de mandat en février 2021)

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT STÉPHANE DEDEYAN N'EST PLUS TITULAIRE

- Cofifo (SAS), président, membre du comité exécutif (fin de mandat en octobre 2017)
- Commission plénière des assurances de personnes de la Fédération française de l'assurance (FFA) (association), président (fin de mandat en décembre 2017)
- L'Equité (SA), administrateur (fin de mandat en septembre 2017)
- Generali France (SA), directeur général délégué (fin de mandat en septembre 2017)
- Generali IARD (SA), représentant permanent de Generali France, administratrice, et directeur général délégué (fin de mandat en septembre 2017)
- Generali Vie (SA), administrateur, directeur général délégué (fin de mandat en septembre 2017)
- Generali France Assurances (SA), président directeur général (fin de mandat en juin 2017)
- Europ Assistance Holding, représentant permanent de Generali IARD, administratrice (fin de mandat en juin 2017)

3.3 Administrateurs



Yves Brassart

Fonction principale : directeur général adjoint en charge des finances et du développement de La Poste

Âge : 61 ans | **Nationalité :** Française

Formation : Institut d'études politiques, École nationale supérieure des postes et télécommunications, EDHEC

Adresse professionnelle : La Poste, 9, rue du Colonel-Pierre-Avia, 75015 Paris

Nombre d'actions détenues : 200

Appartenance à des comités du conseil d'administration : Comité stratégique (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 4 mars 2020

Échéance du mandat en cours : 2025

Taux de présence : Conseil d'administration : 93 % ; Comité stratégique : 100 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Yves Brassart a débuté sa carrière au sein du groupe La Poste en 1987 en occupant des postes dans les domaines du *marketing* et commercial jusqu'en 1990. Par la suite, il devient directeur *marketing* et commercial courrier/colis de 1991 à 1993. En 1994, il est directeur financier de la délégation Ouest du groupe La Poste.

De 1999 à 2006, il occupe le poste de directeur financier des services financiers du groupe La Poste et directeur financier du réseau grand public de 2001 à 2003.

Il est nommé directeur financier de La Banque Postale de 2006 à 2011 et directeur finances et stratégie de La Banque Postale de 2011 à 2014 avec, à partir de septembre 2012, la supervision de la direction des opérations financières. Il est également membre du directoire de La Banque Postale de 2013 à 2014.

Depuis avril 2014, il est directeur général adjoint et directeur financier du groupe La Poste et depuis septembre 2015, il est directeur général adjoint en charge des finances et du développement.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- GeoPost (SA), administrateur, membre du comité d'audit et des comptes et du comité stratégique
- La Banque Postale (SA), vice-président du conseil de surveillance, membre du comité des comptes, du comité des risques et président du comité stratégique
- La Poste (SA), membre du comité exécutif
- La Poste Silver (SAS), membre du comité stratégique
- Poste Immo (SAS), administrateur, membre du comité d'audit, président du comité stratégique
- La Poste Telecom (SAS), membre du comité stratégique
- La Poste Ventures (SASU), représentant de La Poste, associée unique
- Siparex Associés (SA), représentant permanent de La Poste, censeur
- Siparex Proximité Innovation (SAS), représentant permanent de La Poste, membre du conseil de surveillance

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT YVES BRASSART N'EST PLUS TITULAIRE

- La Poste Intrapreneuriat (SAS), président
- LP7 (SAS), président
- LP5 (SAS), président
- Oh My Keys (SAS), président
- LP6 (SAS), président
- LP2 (SAS), président
- Xange Capital (SA), président du conseil de surveillance



Amélie Breitburd

Fonction principale : *Chief Executive Officer* de Lloyd's Europe

Âge : 53 ans | Nationalité : Française

Formation : ESSEC, Actuaire IAF

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris

Appartenance à des comités du conseil d'administration : Comité d'audit et des risques (membre) ; Comité stratégique (membre) ; Comité de suivi de la mise en oeuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre) ; Comité ad hoc (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 22 décembre 2021 ⁽¹⁾

Échéance du mandat en cours : 2022 ⁽²⁾

PARCOURS PROFESSIONNEL

Amélie Breitburd débute sa carrière en 1992 chez BDO en Audit et Conseil. Elle rejoint en 1996 l'Audit Interne Stratégique International des AGF (devenu Allianz France), puis elle est recrutée par KPMG en 1998. Elle intègre AXA en 2004, initialement au sein du département Plan Budget Résultat du Groupe dont elle devient la directrice en charge des comptes du Groupe, du contrôle de gestion, de l'actuariat et du plan stratégique, avant d'être nommée directrice financière pour la région Asie de 2015 à 2018, basée à Hong Kong, puis directrice financière d'AXA UK et Irlande de 2018 à 2020, basée à Londres. Elle est nommée à Bruxelles *CEO* de Lloyd's of London pour l'Europe en 2021.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Lloyd's Dubai, directrice générale
- AXA Tianping, administratrice, présidente du comité des investissements (*fin de mandat en 2021*)

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT AMÉLIE BREITBURD N'EST PLUS TITULAIRE

- AXA Business Services, administratrice (*fin de mandat en 2019*)
- AXA Bharti Mife, administratrice (*fin de mandat en 2018*)
- AXA Bharti GI, administratrice (*fin de mandat en 2018*)
- AXA Ireland, administratrice (*fin de mandat en 2020*)
- AXA Insurance, AXA PPP, directeur financier (*fin de mandat en 2020*)

(1) Ratification de la cooptation proposée à l'assemblée générale du 22 avril 2022

(2) Renouvellement du mandat jusqu'en 2026 proposé à l'assemblée générale du 22 avril 2022



Marcia Campbell

Fonction principale : administratrice de sociétés

Âge : 63 ans | **Nationalité** : Britannique

Formation : Licence de français, études commerciales et études des Beaux-Arts, Université d'Édimbourg, MBA Open University

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris

Nombre d'actions détenues : 750

Appartenance à des comités du conseil d'administration : Comité d'audit et des risques (membre) ; Comité des rémunérations et des nominations (membre) ; Comité stratégique (membre) ; Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre) ; Comité ad hoc (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 22 février 2011

Échéance du mandat en cours : 2024

Taux de présence : Conseil d'administration : 93 % ; Comité d'audit et des risques : 86 % ; Comité stratégique : 100 % ; Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale : 100 % ; Comité ad hoc : 100 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Marcia Campbell a débuté sa carrière en 1982 comme conseillère d'un cabinet de conseil en gestion internationale (Proudfoot Plc) dont elle est devenue directrice générale pour le Royaume-Uni en 1988. En 1990, elle entre chez Standard Life Plc où elle occupe, avant de devenir directrice des opérations et présidente-directrice générale d'Asie-Pacifique de 2004 à 2010, différents postes de directrice et notamment : directrice du développement commercial de 1990 à 1993, directrice services aux clients de 1993 à 1996, conseillère générale et directrice des services d'entreprises de 1996 à 2004.

De 2010 à mars 2012, Marcia Campbell est directrice des opérations de Ignis Asset Management, filiale de Phoenix Group Plc. Elle est ensuite, et jusqu'en 2014, présidente du comité consultatif pour la stratégie écologique du gouvernement écossais.

Marcia Campbell est administratrice de plusieurs sociétés à l'étranger.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- AVIVA (UK et Irlande), membre du comité indépendant de gouvernance
- Canada Life (Group Great-West Life) (société de droit canadien), administratrice
- Canada Life Limited (Group Great-West Life) (société de droit canadien), administratrice, présidente du comité des risques et membre du comité d'audit
- Charles Stanley Group plc (*public limited company*) (société de droit anglais), administratrice, présidente du comité des risques et membre du comité d'audit
- Murray International Trust plc (*public limited company*) (société de droit anglais), présidente du comité d'audit et risques (*fin de mandat en avril 2021*)
- Marsh UK et Irlande (Marsh and McLennan Companies) (société de droit américain), administratrice (*fin de mandat en août 2021*)

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT MARCIA CAMPBELL N'EST PLUS TITULAIRE

- Sainsbury's Bank, administratrice, membre du comité d'audit et risques (*fin de mandat en septembre 2019*)
- Woodford Investment Management, présidente (*fin de mandat en octobre 2019*)



Bertrand Cousin

Fonction principale : membre du Directoire de La Banque Postale en charge de la banque de financement et d'investissement

Âge : 57 | **Nationalité :** Française

Formation : Diplômé de l'IEP de Paris (économie, finance), licencié en droit de l'Université de Nancy II et titulaire du Brevet Professionnel Agricole (BPA) du CFFPA de Beaune

Adresse professionnelle : La Banque Postale, 115, rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 16 février 2022 ⁽¹⁾

Échéance du mandat en cours : 2022 ⁽²⁾

PARCOURS PROFESSIONNEL

Bertrand Cousin a débuté sa carrière au Crédit Lyonnais où il a exercé différentes fonctions : analyse crédit (New York - USA) de 1987 à 1989, puis banquier responsable de clients internationaux (Genève - Suisse) de 1989 à 1993, responsable des financements de l'industrie minière de 1993 à 1995 et directeur du groupe américain de transport du Crédit Lyonnais à Paris de 1995 à 2002.

De 1995 à 2002, il occupe le poste de directeur du secteur aéronautique et défense au sein du Crédit Agricole.

Il est ensuite nommé directeur de la banque corporate pour la France et la Belgique et membre du "Paris Management Committee" chez JP Morgan de 2008 à 2016. À partir de 2017 et jusqu'en 2020, il occupe le poste de directeur de la banque commerciale pour l'Europe et de membre du comité de gestion.

Depuis le 1^{er} avril 2021, il est membre du directoire de La Banque Postale en charge de la banque de financement et d'investissement.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- La Banque Postale Asset Management (SA), membre du conseil de surveillance
- La Banque Postale Asset Management Holding (SA), administrateur, président du comité Yellow
- Ostrum Asset Management (SA), administrateur et membre du comité des nominations et des rémunérations
- La Banque Postale Leasing & Factoring (SA), président du conseil de surveillance, président du comité des nominations, président du comité des rémunérations
- L'Envol, le campus de La Banque Postale (association), administrateur
- La Fondation La Poste, administrateur

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT BERTRAND COUSIN N'EST PLUS TITULAIRE

- Association Frateli, membre du Conseil (*fin de mandat en décembre 2017*)

(1) Ratification de la cooptation proposée à l'assemblée générale du 22 avril 2022

(2) Renouvellement du mandat jusqu'en 2026 proposé à l'assemblée générale du 22 avril 2022



Sonia de Demandolx

Fonction principale : dirigeante de société

Âge : 45 ans | **Nationalité :** Française

Formation : ESCP Business School, licence en droit de l'université Paris X

Adresse professionnelle : Demandolx Furtado Ltda, Rua Leopoldo Couto de Magalhães Junior, 1098 São Paulo, SP 04542 001

Nombre d'actions détenues : 200

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 4 mars 2020

Échéance du mandat en cours : 2024

Taux de présence : Conseil d'administration : 100 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Sonia de Demandolx a exercé de 1999 à 2004 le métier de banquier-conseil en fusions et acquisitions chez Lazard à Paris. Elle a ensuite rejoint le cabinet de chasseurs de têtes Russell Reynolds Associates, comme consultante spécialisée dans les secteurs services financiers et conseils d'administration. Nommée *Managing Director-Partner* en 2010, elle rejoint en 2011 le bureau de São Paulo de Russell Reynolds Associates, responsable des clients français sur la région. Depuis dix ans au Brésil, elle a fondé en 2014 Demandolx_Furtado, cabinet de chasseurs de têtes spécialisé en recherche et évaluation de cadres dirigeants au Brésil, dont elle est dirigeante associée.

Au cours de sa carrière entre la France et le Brésil, elle a mené plusieurs projets de recrutement et d'évaluation de membres de conseils d'administration et de dirigeants dans des secteurs divers tels que les services financiers, la distribution, les biens de consommation, l'énergie et l'industrie.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Holding XS1 (société de droit brésilien), administratrice

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT SONIA DE DEMANDOLX N'EST PLUS TITULAIRE

Néant



Nicolas Eyt

Fonction principale : directeur du développement international et de la coordination des projets stratégiques assurance de La Banque Postale

Âge : 45 ans | **Nationalité :** Française

Formation : INSEEC Bordeaux, DESS Paris IX-Dauphine

Adresse professionnelle : La Banque Postale, 115, rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06

Nombre d'actions détenues : 300

Appartenance à des comités du conseil d'administration : Comité d'audit et des risques (membre) ; Comité stratégique (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 4 mars 2021

Échéance du mandat en cours : 2025

Taux de présence : Conseil d'administration : 100 % ; Comité stratégique : 100 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Nicolas Eyt débute sa carrière en 2001 dans le conseil et l'audit chez Arthur Andersen puis chez Ernst & Young. En 2003, il rejoint la direction financière de Sogecap, la filiale d'assurance vie de la Société Générale. De 2006 à 2010, il prend la direction des opérations internationales des activités d'assurance vie puis, en 2010, devient directeur financier du métier assurances, nouvellement créé au sein du groupe Société Générale. En 2014, il est nommé directeur adjoint puis directeur de la stratégie et du business développement du pôle banque de détail à l'international et services financiers spécialisés de la Société Générale.

Il est directeur du développement international et de la coordination des projets stratégiques assurance de La Banque Postale depuis le 1^{er} mars 2021.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- La Banque Postale IARD (SA), président du conseil d'administration

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT NICOLAS EYT N'EST PLUS TITULAIRE

Néant



François Géronde

Fonction principale : directeur financier de La Banque Postale

Âge : 53 ans | **Nationalité :** Française

Formation : École polytechnique

Adresse professionnelle : La Banque Postale, 115, rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06

Nombre d'actions détenues : 200

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 4 mars 2020

Échéance du mandat en cours : 2022 ⁽¹⁾

Taux de présence : Conseil d'administration : 79 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

François Géronde débute sa carrière en 1993 dans le groupe Société Générale où il occupe différentes fonctions sur les marchés de taux et actions en France et au Japon.

En 1997, il rejoint la Westdeutsche Landesbank en tant que sous-directeur de salle des marchés.

En 2000, il prend en charge, au Crédit Agricole SA, la responsabilité des méthodologies de mesure et de suivi des risques à la direction centrale des risques bancaires.

En 2002, il intègre le groupe La Poste en tant qu'ingénieur financier, au sein de la société Efiposte, avant d'en devenir, en 2004, directeur du contrôle des risques.

De 2006, date de la création de La Banque Postale, à 2011, François Géronde est directeur des risques de marché et de contrepartie. Il assure à partir de 2009, en sa qualité d'adjoint au directeur des risques, la responsabilité de la direction des risques opérationnels. En 2011, il est nommé directeur des risques du groupe La Banque Postale. En janvier 2018, il assure également le pilotage du contrôle permanent et intègre le comité exécutif de La Banque Postale.

Depuis le 1^{er} octobre 2019, François Géronde est directeur financier et membre du comité exécutif de La Banque Postale.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, représentant permanent de La Banque Postale, membre du conseil de surveillance et membre du comité d'audit
- La Banque Postale Asset Management (SA), membre du conseil de surveillance, président du comité d'audit et des risques
- La Banque Postale Asset Management Holding (SA), représentant permanent de La Banque Postale, administratrice et membre du comité Yellow
- La Banque Postale Assurances IARD (SA), membre du conseil d'administration, membre du comité d'audit et des risques, membre du comité financier
- La Banque Postale Assurance Santé (SA), représentant permanent de La Banque Postale, administratrice et membre du comité d'audit et des risques
- La Banque Postale Prévoyance (SA), administrateur et président du comité d'audit et des risques

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT FRANÇOIS GÉRONDE N'EST PLUS TITULAIRE

- Suffren Ré (SA), représentant permanent de SF2, administratrice
- La Banque Postale Home Loan SFH (SA), président du conseil d'administration
- Sèvres LBP 1 (SA), représentant permanent de SF2, administratrice
- Sèvres LBP 2 (SA), représentant permanent de SF2, administratrice
- SF2 (SA), administrateur, directeur général

(1) Renouvellement du mandat jusqu'en 2026 proposé à l'assemblée générale du 22 avril 2022



Laurence Guitard

Administratrice représentant les salariés

Fonction principale : chargée de clientèle au sein de la BU BPCE de CNP Assurances

Âge : 61 ans | **Nationalité :** Française

Formation : École nationale d'assurance, Commission Nationale de l'informatique et des libertés

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris

Appartenance à des comités du conseil d'administration : Comité des rémunérations et des nominations (membre) ; Comité ad hoc (membre),

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 28 avril 2016

Échéance du mandat en cours : 2025

Taux de présence : Conseil d'administration : 93 % ;

Comité des rémunérations et des nominations : 100 % ; Comité ad hoc : 100 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Laurence Guitard a débuté sa carrière en 1982 au sein d'une entreprise de BTP (Alfred Herlicq & fils). En 1988, elle rejoint France Télécom où elle a la responsabilité de missions opérationnelles auprès du directeur marketing direct.

Elle a ensuite développé ses compétences dans le secteur immobilier : de 1989 à 1993 en tant que chargée d'études au sein de la société de conseil immobilier Rocval & Savills ; puis de 1997 à 2000 en tant que collaboratrice du président au sein de la société de promotion immobilière Cofradim.

Laurence Guitard intègre, en 2001 le cabinet de conseil en stratégie Solving international où elle devient l'assistante du directeur général adjoint en charge du département assurance.

En 2004, elle rejoint le siège social de la Banque CIC (Bordelaise CIC) où elle exerce la fonction d'assistante du directeur de l'ingénierie et des activités financières.

En 2005, elle intègre le groupe CNP Assurances et devient assistante du directeur général adjoint en charge de la gestion de l'innovation, de la direction des immeubles, du juridique et de l'informatique.

En 2011, elle exerce la fonction de chargée de projets informatiques et libertés au sein de CNP Assurances.

Depuis janvier 2020, elle exerce la fonction de chargée de clientèle au sein de la *business unit* BPCE de CNP Assurances à Angers.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

Néant

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT LAURENCE GUITARD N'EST PLUS TITULAIRE

Néant



Philippe Heim

Fonctions principales : président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint et directeur des services financiers de La Poste

Âge : 54 ans | **Nationalité :** Française

Formation : diplômé de l'ESCP Europe, de la Sorbonne en philosophie morale et politique, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

Adresse professionnelle : La Banque Postale, 115, rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06

Appartenance à des comités du conseil d'administration : Comité stratégique (membre) ; Comité des rémunérations et des nominations (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 24 septembre 2020

Échéance du mandat en cours : 2022 ⁽¹⁾

Taux de présence : Conseil d'administration : 100% ;

Comité des rémunérations et des nominations : 100 % ; Comité stratégique : 75 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Philippe Heim débute sa carrière en 1997 dans la fonction publique au ministère de l'Économie et des Finances où il occupe plusieurs postes avant d'être nommé conseiller économique à l'Ambassade de France à Singapour. En 2003, il est nommé conseiller technique de Francis Mer, alors ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. L'année suivante, il devient conseiller budgétaire de Nicolas Sarkozy, à l'époque ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie puis, en 2004, il est promu directeur adjoint, puis directeur de cabinet de Jean-François Copé, ministre du Budget et porte-parole du gouvernement.

Il rejoint en 2007 le groupe Société Générale, d'abord comme banquier conseil en charge de la relation globale, avec un portefeuille de clients stratégiques au sein de SG CIB, puis en 2009 comme directeur de la stratégie et M&A, au service de la stratégie et des finances du Groupe.

En 2013, il est promu directeur financier du Groupe ainsi que membre du comité exécutif du Groupe.

De mai 2018 à août 2020, Philippe Heim est directeur général délégué de la Société Générale, en charge des activités de la banque de détail à l'international, des services financiers et de l'assurance.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, il est président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint du groupe La Poste.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- BPE (SA), président du conseil de surveillance, président du comité des nominations et des rémunérations
- CRSF Métropole (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante
- CRSF DOM (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante
- La Banque Postale Asset Management (SA), président du conseil de surveillance, membre du comité des nominations et des rémunérations
- La Banque Postale Asset Management Holding (SA), président du conseil d'administration
- L'Envol, le campus de La Banque Postale (association), vice-président du conseil d'administration
- Ma French Bank (SA), président du conseil d'administration
- SCI Tertiaire Saint-Romain (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT PHILIPPE HEIM N'EST PLUS TITULAIRE

- ALD Automotive, président du conseil d'administration (*fin de mandat en août 2020*)
- Inter Europe Conseil, administrateur, directeur général (*fin de mandat en avril 2019*)
- SG Marocaine de Banque, membre du conseil de surveillance (*fin de mandat en juin 2019*)
- BRD (Roumanie), administrateur (*fin de mandat en novembre 2019*)
- Rosbank (Fédération de Russie), administrateur (*fin de mandat en août 2020*)
- Société Générale, directeur général délégué (*fin de mandat en août 2020*)
- SOGECAP, président du conseil d'administration (*fin de mandat en août 2020*)

(1) Renouvellement du mandat jusqu'en 2026 proposé à l'assemblée générale du 22 avril 2022



Perrine Kaltwasser, représentante permanente de La Banque Postale

Fonction principale : directrice générale adjointe en charge des risques, de la conformité et de la supervision du conglomérat de La Banque Postale

Âge : 41 ans | **Nationalité :** Française

Formation : École polytechnique, ENSAE

Adresse professionnelle : La Banque Postale, 115, rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06

Nombre d'actions détenues : 200

Appartenance à des comités du conseil d'administration de CNP Assurances : Comité d'audit et des risques (membre)

Représentante permanente de Sopassure : du 26 septembre 2019 au 17 novembre 2020

Représentante permanente de La Banque Postale : depuis le 18 septembre 2020

Première nomination de La Banque Postale en qualité de membre du conseil d'administration : 18 novembre 2020

Échéance du prochain mandat de La Banque Postale : 2025

Taux de présence : Conseil d'administration : 100 % ; Comité d'audit et des risques : 100 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Perrine Kaltwasser devient commissaire-contrôleur des assurances en 2004. Elle a débuté sa carrière en 2004 aux États-Unis à l'Agence financière auprès de l'Ambassade de France en tant que chargée de mission. En 2005, elle rejoint l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles puis exerce à l'EIOPA à partir de 2009, elle fait notamment partie de l'équipe Solvabilité 2 en charge des sujets relatifs au contrôle des groupes et devient chef de projet sur la cinquième étude d'impact sur Solvabilité 2. Elle participe également aux négociations des textes de niveau 2 à la Commission européenne.

Elle rejoint l'ACPR en septembre 2011 en tant que chef de service au sein de la direction du contrôle des établissements mutualistes et des entreprises d'investissement puis la BCE en avril 2014 en tant que chef de division dans la direction générale de la supervision micro-prudentielle.

Elle devient en décembre 2018 directrice de la gestion du capital et du conglomérat à La Banque Postale où elle exerce également les fonctions de directrice adjointe de la gestion du bilan.

Après avoir été directrice des risques du groupe La Banque Postale depuis février 2020, elle a été nommée directrice générale adjointe en charge des risques, de la conformité et de la supervision du conglomérat le 2 novembre 2021.

Elle est représentante permanente de La Banque Postale depuis novembre 2020, précédemment représentante permanente de Sopassure.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

Néant

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT PERRINE KALTWASSER N'EST PLUS TITULAIRE

Néant



Chahan Kazandjian

Administrateur représentant les salariés

Fonction principale : responsable formation commerciale au sein de la BU LBP, Département Développement, Ingénierie Pédagogique de CNP Assurances

Âge : 54 ans | Nationalité : Française

Formation : Institut d'études politiques de Paris section Economique et Financière, DEA (Master 2) Stratégie de l'entreprise ESCP / Paris II Assas

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris

Appartenance à des comités du conseil d'administration : Comité ad hoc (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 16 avril 2021

Échéance du mandat en cours : 2025

Taux de présence : Conseil d'administration : 100 % ; Comité ad hoc : 100 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Chahan Kazandjian a commencé sa carrière dans la gestion hospitalière en janvier 1994 (après concours EDH passé en 1993), au Centre Hospitalier de Rambouillet, en tant qu'assistant du responsable des finances, des relations clientèle et de la communication.

Après une reprise d'études (DEA Stratégie d'Entreprise), en 1996, il rejoint le laboratoire MSD Chibret et supervise le secteur administration des ventes hôpitaux et cliniques France, puis, en 1997, la société de conseil en intégration de systèmes informatiques Mag Info, comme commercial. Après une expérience dans une agence de conseil en *marketing* communication spécialisé dans le marché des seniors, il rejoint, en 2000, Kurt Salmon, conseil en mise en place de solutions informatiques ERP et CRM.

Il s'oriente ensuite vers la formation et exerce de 2002 à 2006 dans l'éducation nationale en tant qu'enseignant en *marketing*, vente et *management* auprès de sections de BTS commerciaux.

En octobre 2006, il rejoint CNP Assurances en qualité de responsable formation commerciale, d'abord à la direction du développement commercial, puis à partir de 2014 au sein de la *business unit* LBP, Département Développement, Ingénierie Pédagogique.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

Néant

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT CHAHAN KAZANDJIAN N'EST PLUS TITULAIRE

Néant



Christiane Marcellier

Fonction principale : *Chief Executive Officer* de JD4C Conseil

Âge : 65 ans | Nationalité : Française

Formation : Paris IX-Dauphine

Adresse professionnelle : JD4C Conseil, 11, rue Lalo, 75116 Paris

Nombre d'actions détenues : 200

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 4 mars 2020

Échéance du mandat en cours : 2024

Taux de présence : Conseil d'administration : 100 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Christiane Marcellier débute sa carrière en tant qu'analyste financier spécialiste des secteurs banque, assurance, *holdings* et immobilier. Elle dirige en parallèle les bureaux d'études de sociétés de Bourse européennes. En 15 années, elle acquiert une expertise reconnue des sociétés cotées (vice-présidence de la SFAF) et une parfaite connaissance des secteurs FIG, ce qui la conduit à intégrer successivement la direction de la stratégie de Paribas en 1997, puis en 2000 celle de la CNCE, devenue BPCE. À ce titre, elle participe aux négociations stratégiques du groupe Caisses d'Epargne notamment autour des métiers de l'assurance et de la création de Sopassure dont elle est administratrice. En 2004, elle dirige la *business unit* assurance du groupe Caisses d'Epargne regroupant sept compagnies d'assurances (dont CNP Assurances), à ce titre est membre de la commission exécutive de la FFSA (devenue FFA, Fédération française de l'assurance).

Après avoir accompagné le développement en Europe du Sud d'ABN AMRO, elle crée JD4C Conseil en 2008, société de conseils et d'investissements dans des projets transformant à composante technologique.

De 2001 à 2018, Christiane Marcellier est successivement cliente, conseil, administratrice et prend la présidence du directoire du groupe de courtage Financière CEP, devenu Kereis, à partir de 2016.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Navya (SA cotée), vice-présidente et membre indépendant du conseil de surveillance, membre du comité d'audit
- Ostrum Asset Management (SA), administratrice, présidente du comité *compliance*, risques et contrôle interne, membre du comité d'audit
- BPE (SA), administratrice indépendante, membre du comité des risques, membre du comité d'audit et membre du comité nominations rémunérations

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT CHRISTIANE MARCELLIER N'EST PLUS TITULAIRE

- La Banque Postale Asset Management (SA), administratrice (*fin de mandat en juin 2020*), membre du comité stratégique, du comité d'audit et présidente du comité des rémunérations-nominations (*fin de mandat en juin 2020*)
- Financière CEP (SA), présidente du directoire et présidente des différentes filiales du Groupe (*fin de mandat en 2018*)



Laurent Mignon

Fonction principale : président du directoire de BPCE

Âge : 58 ans | **Nationalité :** Française

Formation : HEC, Stanford Executive Program

Adresse professionnelle : BPCE, 50, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

Appartenance à des comités du conseil d'administration : Comité des rémunérations et des nominations (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 15 mai 2018

Échéance du mandat en cours : 2022 ⁽¹⁾

Taux de présence : Conseil d'administration : 79 % ;
Comité des rémunérations et des nominations : 71 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Diplômé de HEC et du Stanford Executive Program, Laurent Mignon a exercé pendant plus de dix ans différentes fonctions à la Banque Indosuez, allant des salles de marché à la banque d'affaires. En 1996, il rejoint la Banque Schroders à Londres, puis AGF en 1997 comme directeur financier et est nommé membre du comité exécutif en 1998. Il prend successivement la responsabilité en 2002 des investissements de la Banque AGF, d'AGF Asset Management, d'AGF Immobilier, en 2003, du pôle vie et services financiers et de l'assurance crédit puis en 2006 directeur général et président du comité exécutif. De septembre 2007 à mai 2009, il devient associé gérant de Oddo & Cie.

En 2009, il est nommé directeur général de Natixis jusqu'en 2018 et membre du directoire de BPCE à compter de 2013.

Depuis le 1^{er} juin 2018, il est président du directoire de BPCE.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Arkema (SA cotée), administrateur
- AROP (Association pour le rayonnement de l'Opéra national de Paris), administrateur
- CE Holding Promotion (SAS), président
- FIMALAC (SA cotée), censeur
- Natixis (SA cotée), président du conseil d'administration et membre du comité stratégique
- ODDO BHF (SCA), censeur

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT LAURENT MIGNON N'EST PLUS TITULAIRE

- Sopassure (SA), administrateur (*fin de mandat le 2 janvier 2020*)
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), président du conseil d'administration (*fin de mandat le 31 juillet 2019*)
- Coface (SA), président du conseil d'administration (*fin de mandat le 15 juin 2018*)
- Lazard Ltd (société cotée), administrateur (*fin de mandat le 19 avril 2016*)
- Natixis (SA cotée), directeur général (*fin de mandat le 31 mai 2018*)
- Natixis Assurances (SA), président du conseil d'administration (*fin de mandat le 7 juin 2018*)
- Natixis Investment Managers (SA), président du conseil d'administration (*fin de mandat le 28 mai 2018*)
- Peter J. Solomon Company (LLC), administrateur (*fin de mandat le 30 mai 2018*)

(1) Renouvellement du mandat jusqu'en 2026 proposé à l'assemblée générale du 22 avril 2022



Stéphane Pallez

Fonction principale : présidente-directrice générale de La Française des Jeux (société cotée)

Âge : 62 ans | **Nationalité :** Française

Formation : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

Adresse professionnelle : La Française des Jeux, 3-7, quai du Point-du-Jour, 92560 Boulogne-Billancourt Cedex

Nombre d'actions détenues : 200

Appartenance à des comités du conseil d'administration : Comité d'audit et des risques (présidente) ; Comité stratégique (membre) ; Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre) ; Comité ad hoc (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil : 5 avril 2011

Échéance du mandat en cours : 2024

Taux de présence : Conseil d'administration : 86 % ; Comité d'audit et des risques : 100 % ;

Comité stratégique : 100 % ; Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP : 0 % ;

Comité ad hoc : 100 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Stéphane Pallez a commencé sa carrière en 1984 et a été notamment conseillère technique en charge des dossiers industriels au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, de 1991 à 1993. Elle a effectué une partie de sa carrière à la Direction générale du Trésor en tant que sous-directrice des assurances entre 1995 et 1998 et sous-directrice en charge des participations de l'État entre 1998 et 2000. Elle est nommée chef du service des Affaires européennes et internationales au sein de la Direction générale du Trésor en 2000 et, à ce titre, présidente du Club de Paris et administratrice de la BEI. En avril 2004, elle est directrice financière déléguée de France Télécom Orange, responsable du financement et de la trésorerie, du *cash management*, de la fiscalité, de l'audit, du *management* des risques, du contrôle interne et de la fraude, de l'information financière.

De 2011 à janvier 2015, elle est présidente-directrice générale de la Caisse centrale de réassurance.

Stéphane Pallez est présidente-directrice générale de La Française des Jeux depuis novembre 2014.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMODP), présidente du conseil d'administration
- Eurazeo (SA cotée), membre du conseil de surveillance, membre du comité d'audit et membre du comité RSE
- Fonds de dotation RAISESHERPAS, administratrice

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT STÉPHANE PALLEZ N'EST PLUS TITULAIRE

- ENGIE (ex-GDF-Suez) (SA cotée), représentante de l'État, administrateur (*fin de mandat le 18 mai 2018*)
-



Rose-Marie Van Lerberghe

Fonction principale : administratrice de sociétés

Âge : 75 ans | **Nationalité :** Française

Formation : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration, Insead, École normale supérieure, licenciée d'histoire et agrégée de philosophie

Adresse professionnelle : 33, rue Frémicourt, 75015 Paris

Nombre d'actions détenues : 200

Appartenance à des comités du conseil d'administration : Comité des rémunérations et des nominations (présidente) ; Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre) ; Comité ad hoc (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 25 septembre 2013

Échéance du mandat en cours : 2025

Taux de présence : Conseil d'administration : 100% ;

Comité des rémunérations et des nominations : 100 % ;

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP : 100 % ;

Comité ad hoc : 100 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Rose-Marie Van Lerberghe a notamment exercé les fonctions d'inspectrice à l'Inspection générale des affaires sociales, puis celles de sous-directrice de la défense et de la promotion à la Délégation à l'emploi du ministère du Travail.

En 1986, elle rejoint BSN – Danone dans lequel elle occupe divers postes de *management*. Elle est successivement directrice générale de deux filiales, les Verreries de Masnières, regroupant 800 salariés, avec 92 M€ de chiffre d'affaires, de 1990 à 1992, puis de L'Alsacienne, employant 1 000 salariés et réalisant 185 M€ de chiffre d'affaires. Enfin, de 1993 à 1996, elle est directrice générale des ressources humaines du groupe Danone.

En 1996, elle réintègre la fonction publique comme déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle auprès du ministère du Travail et des Affaires sociales.

Par la suite, elle est nommée directrice générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris. De 2006 à décembre 2011, elle devient présidente du directoire du groupe Korian.

Présidente du conseil d'administration de l'Institut Pasteur (Fondation) entre 2013 et 2016, elle est ensuite *Senior Advisor* de BPI Group entre 2015 et 2018.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Bouygues (SA cotée), administratrice
- Fondation Paris Université, présidente
- Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph (établissement de santé privé d'intérêt collectif), administratrice
- Klépierre (SA cotée), vice-présidente du conseil de surveillance
- Orchestre des Champs-Élysées, présidente du conseil d'administration
- La Française des Jeux (SA cotée), présidente du comité honorabilité et compétences

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT ROSE-MARIE VAN LERBERGHE N'EST PLUS TITULAIRE

- Air France (SA cotée), administratrice (*fin du mandat en 2016*)
- BPI Group, *Senior Advisor* (*fin du mandat en 2018*)
- Casino (SA cotée), administratrice (*fin de mandat en 2016*)
- Conseil supérieur de la magistrature, membre (*fin de mandat en 2016*)
- Institut Pasteur (fondation), présidente du conseil d'administration (*fin de mandat en octobre 2016*)



Philippe Wahl

Fonction principale : président-directeur général de La Poste

Âge : 66 ans | **Nationalité :** Française

Formation : Institut d'études politiques de Paris, DEA d'économie monétaire et financière, École nationale d'administration

Adresse professionnelle : La Poste, 9, rue du Colonel-Pierre-Avia, 75015 Paris

Nombre d'actions détenues : 200

Appartenance à des comités du conseil d'administration : Comité des rémunérations et des nominations (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : octobre 1999

Échéance du mandat en cours : 2022 ⁽¹⁾

Taux de présence : Conseil d'administration : 64 % ;
Comité des rémunérations et des nominations : 86 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Philippe Wahl a débuté sa carrière en 1984 en tant qu'auditeur et maître des requêtes au Conseil d'État. Chargé de mission en 1986 auprès du président de la Commission des opérations de Bourse (COB), il rejoint en 1989 le cabinet de Michel Rocard, Premier ministre, en tant que conseiller technique chargé des affaires économiques, financières et fiscales. Conseiller du président à la Compagnie bancaire en 1991, Philippe Wahl devient membre du comité directeur en 1992, puis directeur général adjoint en 1994. En 1997, il est responsable des services financiers spécialisés de Paribas et membre du comité exécutif. En 1999, il est nommé directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

À ce titre, il a été désigné en qualité de président de Sopassure, président du conseil d'administration d'Ecureuil assurances IARD et membre du conseil de surveillance de CDC IXIS et de CNP Assurances. Nommé directeur général du groupe Havas en 2005, il devient vice-président du groupe Bolloré en 2006. En janvier 2007, Philippe Wahl intègre la *Royal Bank of Scotland* (RBS) en qualité de directeur général pour la France. En mars 2008, il est nommé conseiller du *Board Global Banking and Markets* RBS à Londres. En décembre 2008, il devient directeur général de la RBS pour la France, la Belgique et le Luxembourg.

De janvier 2011 à septembre 2013, il est président du directoire de La Banque Postale et directeur général adjoint du groupe La Poste.

Depuis septembre 2013, Philippe Wahl est président-directeur général de La Poste.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- GeoPost (SA), représentant permanent de La Poste, administratrice
- Institut Montaigne (association), membre du comité directeur
- La Banque Postale (SA), président du conseil de surveillance, membre du comité de nomination et membre du comité des rémunérations
- La Poste Silver (SASU), membre du comité stratégique
- L'Envol, le campus de La Banque Postale (association), administrateur
- Poste Immo (SA), représentant permanent de La Poste, administratrice

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2016 À 2020 DONT PHILIPPE WAHL N'EST PLUS TITULAIRE

- Sopassure (SA), administrateur (*fin de mandat le 2 janvier 2020*)

(1) Renouvellement du mandat jusqu'en 2026 proposé à l'assemblée générale du 22 avril 2022

4

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances relève de la responsabilité des instances de gouvernance (conseil d'administration et assemblée générale) et suit un processus décisionnel conforme aux recommandations du code AFEP-MEDEF et aux dispositions législatives prévues par l'article L. 22-10-8 du code de commerce.

4.1 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération, approuvée par le conseil d'administration en application du régime de gouvernance Solvabilité 2, qui formalise l'ensemble des principes en matière de rémunération applicables aux salariés, aux preneurs de risques ⁽¹⁾ et aux mandataires sociaux de CNP Assurances.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est arrêtée par le conseil d'administration.

La politique de rémunération des mandataires sociaux respecte l'intérêt social de la société car elle est étroitement liée aux travaux effectivement réalisés par ces mandataires et à leur

concrète implication. Il est à noter que la rémunération définie est très mesurée par rapport aux pratiques de la plupart des sociétés cotées du SBF 120.

La politique de rémunération des mandataires sociaux :

- fixe au (à la) directeur/trice général(e) des objectifs visant à développer CNP Assurances sur le long terme, contribuant ainsi à la pérennité de la société ;
- s'inscrit dans la stratégie de CNP Assurances, en déterminant des objectifs s'y rapportant.

Politique de rémunération du (de la) directeur/trice général(e)

Principes

Le (la) directeur/trice général(e) bénéficie d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable. Une nomination intervenant en fin d'année N peut conduire, le cas échéant, à l'absence de détermination d'une composante variable de la rémunération au titre de l'année N, compte tenu de la période courte s'écoulant entre la nomination et la fin de l'année N, et de la difficulté de déterminer des objectifs qualitatifs et quantifiables pour celle-ci.

Il ou elle peut bénéficier du régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances et d'un avantage en nature sous la forme d'un véhicule de fonction.

En cas d'événement particulier le justifiant, le conseil d'administration se réserve la possibilité de décider d'une attribution complémentaire de rémunération. Cette attribution éventuelle au dirigeant mandataire social sera dûment motivée par le conseil d'administration.

En cas de survenance de circonstances exceptionnelles non prises en compte ou reflétées dans les paramètres, critères ou références prévus initialement et dans la présente politique pour la rémunération variable annuelle, le conseil d'administration, sur recommandation du comité des rémunérations et des nominations, pourra décider d'adapter et ajuster ces paramètres, critères ou références, notamment à la hausse ou à la baisse, pour justement prendre en compte l'impact de ces circonstances.

Dans une telle hypothèse, le conseil d'administration veillera à ce que l'objet de ces adaptations (i) vise à rétablir raisonnablement l'équilibre ou l'objectif initialement recherché, ajusté de l'impact attendu de l'événement sur la période concernée et (ii) permette de rester en phase avec l'intérêt, la stratégie et les perspectives de la société. La justification et l'explication des adaptations décidées feront l'objet d'une communication.

(1) Personne dont l'activité a un impact sur le profil de risque de l'entreprise, en ce compris les dirigeants effectifs et les personnes occupant les quatre fonctions clés

Afin que la rémunération du (de la) directeur/trice général(e) soit adaptée à la stratégie de l'entreprise et à une gestion saine et efficace des risques, sa rémunération variable est :

Flexible	L'application de ce principe peut conduire, le cas échéant, à l'absence du versement de la composante variable de la rémunération.
Différée	L'application du principe de différé conduit à ce que 40 % du montant de la part variable décidée en N + 1 au titre de l'année N, soient différés sur trois ans : 20 % en N+2, 10 % en N+3, 10 % en N+4.
Conditionnelle et modulable	<p>L'application du principe de conditionnalité et de modularité doit permettre un ajustement à la baisse pour exposition aux risques actuels et futurs, tenant compte du profil de risque de l'entreprise et du coût du capital.</p> <p>L'application de ce principe à la rémunération du directeur général conduit à prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">• les conditions liées à la performance (objectifs quantifiables et qualitatifs) et à appliquer, le cas échéant, la règle posée pour tous les « preneurs de risques » selon laquelle si le résultat net part du Groupe (RNPG) est négatif sur un exercice N, le versement de la moitié des parts variables différées qui auraient dû être versées en N + 1 est reporté à l'année suivante. Si le RNPG de l'exercice N + 1 ne vient pas compenser en totalité la perte constatée en N, les montants reportés sont définitivement perdus ;• les conditions liées au respect des règles internes et externes et de la déontologie. Le directeur général perdra tout ou partie de la part différée de la rémunération en cas de sanction disciplinaire, mesure de nature équivalente ou acte formalisé motivés par le non-respect des règles internes (règles de procédure, d'éthique ou de déontologie) ou externes.

Règles arrêtées par le conseil d'administration

Chaque année, le conseil d'administration arrête la rémunération fixe et la rémunération variable accordées au directeur général, en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantifiables déterminés par le conseil d'administration.

La rémunération maximale fixe a été arrêtée à 450 000 € et la rémunération variable fixée à un plafond de 150 000 € pour 2021 et 2022.

Le détail des règles arrêtées par le conseil d'administration et leur traduction en termes d'éléments de rémunération versés ou attribués sont indiqués ci-après, étant précisé que le versement de la rémunération variable due au titre de 2021 ne le sera que si l'assemblée générale des actionnaires réunie en 2022 approuve la résolution qui s'y rapporte.

Politique de rémunération du (de la) président(e) du conseil d'administration

Principes

La rémunération du (de la) président(e) du conseil d'administration de CNP Assurances est composée d'une rémunération fixe, sans part variable. Il ou elle peut bénéficier du régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances et d'un avantage en nature sous la forme d'un véhicule de fonction.

Règles arrêtées par le conseil d'administration

Chaque année, le conseil d'administration détermine la rémunération de son / sa président(e). Inchangée entre 2012 et 2015, portée de 250 000 € à 280 000 € en 2016, elle a été réajustée en 2020 à 350 000 €.

Elle a été fixée à 350 000 € pour 2021 et pour 2022.

La présidente ne perçoit aucune rémunération liée à sa participation aux réunions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés.

Politique de rémunération des administrateurs

Principes

La rémunération allouée aux administrateurs s'inscrit dans le cadre d'une dotation globale votée par les actionnaires en assemblée générale.

Le niveau de cette dotation s'élève à 830 000 € par an depuis 2015 (assemblée générale du 28 avril 2016). Il sera proposé à l'assemblée générale du 22 avril 2022 de relever cette dotation au titre des exercices 2022 et suivants.

Le critère de répartition est fondé sur la participation effective aux séances avec l'attribution d'une rémunération fixe qui est doublée par présidence de chaque réunion d'un comité spécialisé du conseil d'administration.

Règles arrêtées par le conseil d'administration

En 2021, le niveau d'attribution a été fixé comme suit :

- 3 800 € par réunion du conseil d'administration et 3 050 € pour les réunions des comités spécialisés pour chaque participation effective ;
- 3 050 € par présidence de chaque réunion d'un comité spécialisé du conseil d'administration.

Conformément à une décision du conseil d'administration du 18 décembre 2007, il est procédé au paiement des administrateurs selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du premier semestre est effectué à l'issue du premier semestre tandis que le second paiement, relatif aux réunions du second semestre, intervient au début de l'année suivante.

4.2 Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (*exprimées en euros*)

Présidence du conseil d'administration

	2020		2021
	Jean-Paul Faugère	Véronique Weill	Véronique Weill
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration jusqu'au 15 juillet 2020			
Véronique Weill, présidente du conseil d'administration depuis le 31 juillet 2020			
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>tableau 2</i>)	151 159	147 101	350 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 4</i>)	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 6</i>)	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Aucune	Aucune	Aucune
Sous-total	151 159	147 101	350 000
TOTAL	298 260		350 000

Direction générale

	2020	2021	
	Antoine Lissowski	Antoine Lissowski	Stéphane Dedeyan
Antoine Lissowski, directeur général jusqu'au 16 avril 2021			
Stéphane Dedeyan, directeur général depuis le 16 avril 2021			
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>tableau 2</i>)	440 000	131 250	492 466
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 4</i>)	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 6</i>)	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Aucune	Aucune	Aucune
Sous-total	440 000	131 250	492 466
TOTAL	440 000	623 716	

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations (brutes) de chaque dirigeant mandataire social (exprimées en euros)

Présidence du conseil d'administration

	2020				2021	
	Dues ⁽¹⁾		Versées ⁽²⁾		Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration jusqu'au 15 juillet 2020						
Véronique Weill, présidente du conseil d'administration depuis le 31 juillet 2020	Jean-Paul Faugère	Véronique Weill	Jean-Paul Faugère	Véronique Weill	Véronique Weill	Véronique Weill
Rémunération fixe	151 159	147 101	151 159	147 101	350 000	350 000
Rémunération variable annuelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération allouée aux administrateurs	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Avantages en nature	-	-	-	-	-	-
Sous-total	151 159	147 101	151 159	147 101	350 000	350 000
TOTAL	298 260		298 260		350 000	350 000

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné quelle que soit leur date de versement

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration jusqu'au 15 juillet 2020

2020

Rémunérations fixe et variable

La rémunération annuelle de Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration jusqu'au 15/07/2020, au titre de 2020, décidée par le conseil d'administration du 19 février 2020, a été fixée à 280 000 € (inchangée depuis 2016). La rémunération due au titre de 2020 et versée en 2020, calculée *prorata temporis*, a été de 151 159 €

Rémunération allouée aux administrateurs

n/a

Avantages en nature

Jean-Paul Faugère ne dispose d'aucun avantage en nature

Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances

Jean-Paul Faugère bénéficie de ce dispositif

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de Véronique Weill, présidente du conseil d'administration depuis le 31 juillet 2020

2020	2021
<p>Rémunérations fixe et variable</p> <p>La rémunération annuelle de Véronique Weill, au titre de 2020, décidée par le conseil d'administration du 31 juillet 2020, a été fixée à 350 000 €</p> <p>La rémunération due au titre de 2020 et versée en 2020, calculée prorata temporis a été de 147 101 €</p>	<p>Rémunérations fixe et variable</p> <p>La rémunération annuelle de Véronique Weill, présidente du conseil d'administration, au titre de 2021, décidée par le conseil d'administration du 31 juillet 2020, a été fixée à 350 000 €</p>
<p>Rémunération allouée aux administrateurs</p> <p>n/a</p>	<p>Rémunération allouée aux administrateurs</p> <p>n/a</p>
<p>Avantages en nature</p> <p>Véronique Weill ne dispose d'aucun avantage en nature</p>	<p>Avantages en nature</p> <p>Véronique Weill ne dispose d'aucun avantage en nature</p>
<p>Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances</p> <p>Véronique Weill bénéficie de ce dispositif</p>	<p>Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances</p> <p>Véronique Weill bénéficie de ce dispositif</p>

Direction générale

	2020		2021			
	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾		Versées ⁽²⁾	
Antoine Lissowski, directeur général jusqu'au 16 avril 2021	Antoine Lissowski	Antoine Lissowski	Antoine Lissowski	Stéphane Dedeyan	Antoine Lissowski	Stéphane Dedeyan
Stéphane Dedeyan, directeur général depuis le 16 avril 2021						
Rémunération fixe	400 000	400 000	116 667	319 643	116 667	319 643
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	40 000	30 000	14 583	104 125	42 140	-
Rémunération exceptionnelle ⁽⁴⁾	0	0	Aucune	60 000	Aucune	Aucune
Rémunération allouée aux administrateurs	0	0	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Avantages en nature ⁽⁵⁾	-	-	-	8 698	-	8 698
Sous-total	440 000	430 000	131 250	492 466	158 807	328 341
TOTAL	440 000	430 000	623 716		487 148	

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné quelle que soit leur date de versement. La rémunération variable annuelle due au titre de 2020 de 40 000 € a été versée après déduction d'un montant de 16 693 € correspondant à la rémunération administrateur versée par CNP Seguros Holding Brasil à Antoine Lissowski en 2020 et au titre de 2020

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versée au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

(3) La rémunération variable au titre de 2021 attribuable à Antoine Lissowski ne le sera que si l'assemblée générale des actionnaires réunie en 2022 approuve la résolution qui s'y rapporte

(4) Conformément à l'article L. 22-10-8 III alinéa 2 du code de commerce et compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à l'offre publique d'achat simplifiée annoncée par La Banque Postale

(5) Ce montant est relatif au contrat d'assurance perte d'emploi du dirigeant destinée à couvrir Stéphane Dedeyan à compter de 2022

Informations complémentaires relatives aux rémunérations 2020 d'Antoine Lissowski, directeur général jusqu'au 16 avril 2021

Rémunération fixe 2020

La partie fixe de la rémunération d'Antoine Lissowski a été fixée au titre de l'exercice 2020 par le conseil d'administration du 19 février 2020 à 400 000 € bruts annuels, soit un niveau identique à celui attribué au directeur général depuis 2012.

Rémunération variable 2020

La partie variable complémentaire maximale de sa rémunération au titre des objectifs de l'exercice 2019 a été fixée lors de la réunion du conseil d'administration du 19 février 2020 à 50 000 €, soit 12,5 % de la partie fixe au maximum et un niveau identique à celui attribué au directeur général depuis 2012.

Le conseil d'administration du 19 février 2020 a également fixé les objectifs servant à arrêter en 2021 cette partie variable de la rémunération telle que décrite dans le tableau ci-après.

En 2021, sur la base du travail d'analyse entre les objectifs fixés et les résultats obtenus mené par le comité des rémunérations et des nominations le 12 février 2021 tels que décrits dans le tableau de la page suivante, le conseil d'administration du 16 février 2021 a décidé de fixer la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2020 telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-après (dernière colonne), à 40 000 €.

Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances

Antoine Lissowski a bénéficié du régime de prévoyance et de frais de soins de santé.

Informations complémentaires relatives à la rémunération variable d'Antoine Lissowski due en 2020 au titre de 2020 et versée post-assemblée générale 2021

	Poids en %	Seuils/objectif fin 2020	Résultats	Taux d'atteinte & Variable
OBJECTIFS QUANTIFIABLES				
PNA	20 %	Supérieur ou égal à 3 334 M€ Avec intégration de seuils de taux d'atteinte : <ul style="list-style-type: none"> • 100 % si PNA ≥ 3 334 M€ • 50 % si 3 220 M€ < PNA < 3 334 M€ • 0 % si PNA ≤ 3 220 M€ 	PNA Groupe réalisé : 2 943 M€ A change constant : 3 228 M€	Le conseil d'administration a analysé les résultats obtenus dans le contexte de la crise sanitaire. Compte tenu de la gestion de cette crise par le directeur général, le conseil d'administration a décidé de fixer le taux d'atteinte à 60 % des objectifs quantifiables, soit 15 K€
Résultat brut d'exploitation	30 %	Supérieur ou égal à 3 041 M€ Avec intégration de seuils de taux d'atteinte : <ul style="list-style-type: none"> • Taux linéarisé si RBE ≥ 3 041 M€ • 50 % si 3 009 M€ < RBE < 3 041 M€ • 0 % si PNA ≤ 3 009 M€ 	RBE Groupe réalisé : 2 614 M€ A change constant : 2 867 M€	
OBJECTIFS QUALITATIFS				
Développement	50 %	Conforter le modèle multi-partenarial du Groupe notamment avec BPCE	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de l'outil CNPNet dans les Banques Populaires • Déploiement de la signature électronique • Lancement du produit retraite PerIn 	Taux = 100 % Variable = 25 K€
		Développement des synergies commerciales et opérationnelles avec La Banque Postale	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la Gouvernance • Lancement des chantiers du modèle opérationnel • Arrimage financier (comptes, reportings) 	
		Amélioration de l'Expérience client	<ul style="list-style-type: none"> • Digitalisation des parcours client (signature électronique en agence, etc.), réduction des délais de traitement 	
		Adaptation du modèle stratégique du Groupe (ALM, RSE, ...) et de l'offre produit Assurance vie & Retraite dans le contexte de taux bas	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'UC Groupe supérieur à 50 % • Création de l'UC CNP Immo Premium • Transferts Pacte : + 3,4Md€ • Réduction de 40 % de l'empreinte carbone du portefeuille immobilier • Nombreuses actions de solidarité effectuées 	
		Finalisation du closing de l'accord partenarial avec Caixa sur le périmètre JV1 et développement du modèle d'affaires au Brésil	Finalisation du nouvel accord de distribution exclusif dans le réseau de Caixa Econômica Federal	
SOUS-TOTAL	100 %			TAUX GLOBAL = 80 % VARIABLE TOTAL = 40 K€ *

* Conformément à la politique de rémunération, 60 % de la somme de 40 000 € ont été payés en 2021, soit 24 000 €, puis seront versés 20 % en 2022, 10 % en 2023 et 10 % en 2024

Informations complémentaires relatives aux rémunérations 2021 d'Antoine Lissowski, directeur général jusqu'au 16 avril 2021

Rémunération fixe 2021

La partie fixe de la rémunération d'Antoine Lissowski a été fixée au titre de l'exercice 2021 par le conseil d'administration du 16 février 2021 à 400 000 € bruts annuels, soit un niveau identique à celui attribué au directeur général depuis 2012.

Rémunération variable 2021

La partie variable complémentaire maximale de sa rémunération au titre des objectifs de l'exercice 2021 a été fixée lors de la réunion du conseil d'administration du 16 février 2021 à 50 000 €, soit 12,5 % de la partie fixe au maximum et un niveau identique à celui attribué au directeur général depuis 2012.

Le conseil d'administration du 16 février 2021 a également fixé les objectifs servant à arrêter en 2022 cette partie variable de la rémunération. Il s'est limité à déterminer un seul objectif, compte tenu de la fin de mandat annoncée au 16 avril 2021.

Cet objectif consistait à "gérer de manière satisfaisante et fluide la transition avec le nouveau directeur général".

En 2022, sur la base du travail d'analyse entre l'objectif fixé et le résultat constaté mené par le comité des rémunérations et des nominations le 16 février 2022, le conseil d'administration du 16 février 2022 a décidé de fixer la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2021 à 14 583 € (100 % de 50 000 € *prorata temporis*).

Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances

Antoine Lissowski a bénéficié du régime de prévoyance et de frais de soins de santé.

Informations complémentaires relatives aux rémunérations 2021 de Stéphane Dedeyan, directeur général depuis le 16 avril 2021

Rémunération fixe 2021

La partie fixe de la rémunération de Stéphane Dedeyan a été fixée au titre de l'exercice 2021 par le conseil d'administration du 16 février 2021 à 450 000 € bruts annuels.

Rémunération variable 2021

La partie variable complémentaire maximale de sa rémunération au titre des objectifs de l'exercice 2021 a été fixée lors de la réunion du conseil d'administration du 16 février 2021 à 150 000 €, soit 33,33 % de la partie fixe.

Le conseil d'administration a également fixé en 2021 les objectifs servant à arrêter en 2022 cette partie variable de la rémunération telle que décrite dans le tableau ci-après.

En 2022, sur la base du travail d'analyse entre l'objectif fixé et le résultat constaté mené par le comité des rémunérations et des nominations le 16 février 2022, le conseil d'administration du 16 février 2022 a décidé de fixer la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2021 à 104 125 € (98 % de 150 000 € *prorata temporis*).

Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances

Stéphane Dedeyan a bénéficié du régime de prévoyance et de frais de soins de santé.

Informations complémentaires relatives à la rémunération variable de Stéphane Dedeyan due en 2021 au titre de 2021 et versée post-assemblée générale 2022 (sous réserve de l'accord de celle-ci)

	Poids en %	Seuils/objectif fin 2021	Résultats	Taux d'atteinte	Variable
OBJECTIFS QUANTIFIABLES					
Résultat Brut d'Exploitation	30 %	RBE Groupe à change constant : supérieur ou égal à 2 993 M€ Avec intégration de seuils de taux d'atteinte : <ul style="list-style-type: none"> • 100 % si RBE ≥ 2 993 M€ • 50 % si 2 935 M€ < RBE < 2 993 M€ • 0 % si RBE ≤ 2 935 M€ 	3 153 M€	100 %	45 K€
Taux en UC France Épargne	30 %	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % si taux ≥ 25 % • 50 % si 23 % < taux < 25 % • 0 % si taux ≤ 23 % 	30,5 %	100 %	45 K€
OBJECTIFS QUALITATIFS					
1. COMEX	5 %	<ul style="list-style-type: none"> • Revue du COMEX existant, • Mise en place d'une nouvelle organisation 		100 %	7,5 K€
2. Brésil	10 %	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une nouvelle gouvernance : <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement des personnes clés, - Définition du plan de succession de Laurent Jumelle, - Mise en place des fonctions contrôles : conformité, juridique, audit, • Gestion resserrée de l'investigation, • Revue stratégique en vue de simplifier le modèle 		100 %	15 K€
3. Activité commerciale	10 %	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la transformation des encours et de la conversion en unités de compte, • Définition de nouveaux produits 		80 %	12 K€
4. IARD	5 %	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de l'intégration de la filière IARD de La Banque Postale : définition du plan 		100 %	7,5 K€
5. AVIVA Italie	5 %	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration d'AVIVA, • Anticipation de la renégociation des accords de partenariat avec UniCredit 		100 %	7,5 K€
6. OPAS	5 %	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du processus requis au niveau de la société cible 		100 %	7,5 K€
TOTAL	100 %			98 %	147 K€ ^{(1) (2)}

(1) Soit 104 125 € après application du prorata temporis

(2) Conformément à la politique de rémunération, 60 % de la somme de 104 125 € seront payés en 2022, puis seront versés 20 % en 2023, 10 % en 2024 et 10 % en 2025

Informations complémentaires relatives aux rémunérations 2022 de Stéphane Dedeyan, directeur général depuis le 16 avril 2021

Rémunération fixe 2022

La partie fixe de la rémunération de Stéphane Dedeyan a été fixée au titre de l'exercice 2022 par le conseil d'administration du 16 février 2022 à 450 000 € bruts annuels.

Rémunération variable 2022

La partie variable complémentaire maximale de sa rémunération au titre des objectifs de l'exercice 2022 a été fixée lors de la réunion du conseil d'administration du 16 février 2022 à 150 000 €, soit 33,33 % de la partie fixe.

Le conseil d'administration a également fixé en 2022 les objectifs servant à arrêter en 2023 cette partie variable de la rémunération telle que décrite dans le tableau ci-après.

Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances

Stéphane Dedeyan bénéficie du régime de prévoyance et de frais de soins de santé.

Contrat d'assurance perte d'emploi du dirigeant

Ce contrat prévoit une rémunération de 70 % du revenu net fiscal professionnel de son mandat de directeur général pendant une période de 12 puis de 24 mois.

Dispositif d'indemnités de départ

Les principales caractéristiques de ce dispositif sont les suivantes :

- L'indemnité n'est pas versée en cas de démission à son initiative ni de révocation pour faute grave ou lourde ;
- Si la révocation intervient avant le terme de son mandat, l'indemnité est égale à 24 mois de la rémunération fixe brute versée selon des conditions de performance ;
- Entre 6 mois et 2 ans d'exercice de mandat, le versement de l'indemnité est subordonné à la réalisation de la condition de performance appréciée sur la base de l'exercice précédent ou celui en cours, privilégiant celui au cours duquel l'intéressé a été le plus présent ;
- Si la révocation intervient après 2 ans d'exercice de mandat, le versement de l'indemnité est subordonné à la réalisation de la condition de performance fixée à 80 % de l'atteinte des objectifs lors des 2 derniers exercices.

Informations complémentaires relatives à la rémunération variable de Stéphane Dedeyan au titre de 2022

	Poids en %	Seuils/objectifs fin 2022
OBJECTIFS QUANTIFIABLES		
Résultat Brut d'Exploitation Groupe à change constant	30 %	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % si RBE ≥ 3 280 M€ • 50 % si 3 150 M€ < RBE < 3 280 M€
Accroissement du Résultat Brut d'Exploitation à l'international à change constant	15 %	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % si accroissement > 190 M€
Taux en UC France Epargne	15 %	<ul style="list-style-type: none"> • 110 % si ≥ 30 % • 100 % si ≥ 29 % < 30 %
OBJECTIFS QUALITATIFS		
1. Atteindre les KPIs de la raison d'être et les objectifs de la politique RSE	10 %	
2. Finaliser la feuille de route stratégique en vue de la transformation du modèle	10 %	
3. OPAS : finaliser le processus requis au niveau de la société cible	10 %	
4. Mener à bien l'opération Artémis dans la satisfaction de toutes les parties prenantes	5 %	
5. Refonder le contrat social	5 %	
TOTAL	100 %	

Tableau 3

Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux

Membres du conseil d'administration	Rémunérations versées aux administrateurs en 2020 (en €)		Rémunérations versées aux administrateurs en 2021 (en €)		Bénéficiaire
	Au titre du 2 nd semestre 2019	Au titre du 1 ^{er} semestre 2020	Au titre du 2 nd semestre 2020	Au titre du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2021	
Jean-Paul Faugère ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Véronique Weill ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Florence Lustman (Sopassure) ⁽²⁾	3 050	-	-	-	Sopassure/LBP
Perrine Kaltwasser (Sopassure/LBP) ⁽²⁾	24 350	24 350	27 400	35 750	Sopassure/LBP
Philippe Wahl ⁽²⁾	22 800	22 050	36 550	38 050	Sopassure/LBP
Rémy Weber ⁽²⁾	31 950	19 000	3 800	-	Sopassure/LBP
Philippe Heim ⁽²⁾	-	-	26 650	44 900	LBP
Tony Blanco ⁽²⁾	-	17 500	27 400	25 100	LBP
Yves Brassart ⁽²⁾	-	11 400	18 250	29 650	LBP
Catherine Charrier-Leflaive ⁽²⁾	-	11 400	11 400	-	LBP
Nicolas Eyt ⁽²⁾	-	-	-	11 400	LBP
Sonia de Demandolx	-	7 600	15 200	26 600	L'intéressée
François Géronde	-	11 400	15 200	26 600	LBP
Christiane Marcellier	-	11 400	15 200	26 600	L'intéressée
Laurent Mignon ⁽²⁾	15 200	14 450	32 750	31 200	Sopassure/BPCE
Jean-Yves Forel ⁽²⁾	41 100	28 150	22 850	35 750	Sopassure/BPCE
Éric Lombard (CDC) ⁽²⁾	22 800	6 850	-	-	CDC
Alexandra Basso	19 000	-	-	-	CDC
Virginie Chapron du Jeu ⁽²⁾	31 200	3 800	-	-	CDC
Pauline Cornu-Thénard	3 800	-	-	-	CDC
Olivier Fabas ⁽²⁾	25 850	3 800	-	-	CDC
Laurence Giraudon	19 000	3 800	-	-	CDC
Olivier Mareuse ⁽²⁾	40 350	-	-	-	CDC
Charles Sarrazin (l'Etat) ⁽²⁾	22 800	-	-	-	Trésor public
Marcia Campbell ⁽²⁾	34 250	28 150	29 700	41 850	L'intéressée
Stéphane Pallez ⁽²⁾	35 800	33 500	45 700	47 200	L'intéressée
Rose-Marie Van Lerberghe ⁽²⁾	25 850	25 100	60 950	57 100	L'intéressée
Philippe Bartoli	22 800	11 400	15 200	19 000	Organisation syndicale
Chahan Kazandjian	-	-	-	7 600	Organisation syndicale
Laurence Guitard	22 800	19 000	11 400	26 600	Organisation syndicale
TOTAL	460 950	314 100	415 600	530 950	

(1) La participation de Jean-Paul Faugère et de Véronique Weill aux réunions du conseil d'administration et des comités spécialisés de CNP Assurances ne donne pas lieu à rémunération conformément aux décisions du conseil d'administration prises sur recommandation de son comité des rémunérations et des nominations

(2) Administrateur également membre d'un comité spécialisé sur tout ou partie de la période comprise entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2021

Il est précisé que les deux administrateurs représentant les salariés sont titulaires d'un contrat de travail au sein de la société et perçoivent donc à ce titre une rémunération qui n'a pas de lien avec l'exercice de leur mandat. En conséquence, cette rémunération n'est pas communiquée.

Sonia de Demandolx a en outre perçu 10 000 reais par mois en 2021, au titre de son mandat d'administratrice de la société Holding XS1.

Tableau 4 *

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

Tableau 5 *

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet

Tableau 6 *

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 7 *

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances

Tableau 8 *

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 9 *

Historique des attributions d'actions de performance

Information sur les actions de performance	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 10

Récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social

Sans objet.

Tableau 11

Précisions sur la situation du (de la) président(e) du conseil d'administration et du (de la) directeur/trice général(e)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Paul Faugère								
Président du conseil d'administration								
Début de mandat : 29/06/2012								
Fin de mandat : 15/07/2020								
		X		X		X		X
Véronique Weill								
Présidente du conseil d'administration								
Début de mandat : 31/07/2020								
Fin de mandat : AG 2025 statuant sur les comptes 2024								
		X		X		X		X
Antoine Lissowski								
Directeur général								
Début de mandat : 01/09/2018								
Fin de mandat : AG 2021 statuant sur les comptes 2020								
	X*		X		X			X
Stéphane Dedeyan								
Directeur général								
Début de mandat : 16/04/2021								
Fin de mandat : AG 2025 statuant sur les comptes 2024								
		X		X	X			X

* Le contrat de travail d'Antoine Lissowski, en vigueur depuis 2003, a été suspendu à compter du 1^{er} septembre 2018

Régime de retraite supplémentaire

Antoine Lissowski, directeur général du 1^{er} septembre 2018 au 16 avril 2021, est bénéficiaire de ce régime de retraite supplémentaire au titre de son contrat de travail et de la rémunération qu'il a perçue en sa qualité de salarié lorsqu'il était membre du directoire puis directeur général adjoint. Les droits d'Antoine Lissowski au titre du régime de retraite supplémentaire à prestations définies ont été gelés au moment de la suspension de son contrat de travail intervenue le 1^{er} septembre 2018.

Indemnité de départ à la retraite

Antoine Lissowski directeur général jusqu'au 16 avril 2021 et dont le contrat de travail avait été suspendu le 1^{er} septembre 2018, a perçu une indemnité de départ à la retraite au titre de son contrat de travail.

Indemnité de départ

Stéphane Dedeyan bénéficie d'un dispositif d'indemnité de départ.

Tableau 12

Historique des attributions gratuites d'actions

	Plan n° 1	Plan n° 2
Date d'assemblée	07/06/2005	07/06/2005
Date du directoire	05/07/2006	19/06/2007
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux salariés	201 120	202 260
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux	0	0

Tableau 13

Tableaux des ratios au titre du I. 6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce ⁽¹⁾

Présidence du conseil d'administration

	2017	2018	2019	2020	2021
Rémunération du président ^{(2) (3)}	280 000	280 000	280 000	298 260	350 000
Évolution (en %) de la rémunération du président du conseil d'administration	12 %	0 %	0 %	7 %	17 %
INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE ⁽⁴⁾					
Rémunération moyenne des salariés	62 089	62 103	60 468	62 324	63 181
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	3 %	0 %	- 3 %	3 %	1 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	4,5	4,5	4,6	4,8	5,5
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 2 %	0 %	3 %	3 %	16 %
Rémunération médiane des salariés	50 158	50 763	50 128	50 499	54 420
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	5,6	5,5	5,6	5,9	6,4
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 4 %	- 1 %	1 %	6 %	9 %
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI					
<i>La structure internationale de notre Groupe ne permet pas de fournir des informations compilables sur un périmètre élargi (zones Amérique latine, zones Europe)</i>					
PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ ⁽⁵⁾					
Critère financier	1 285	1 367	1 412	1 350	1 552
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	7 %	6 %	3 %	- 4 %	15 %

(1) CNP Assurances se réfère aux lignes directrices de l'AFEP actualisées en février 2021 pour construire sa méthodologie

(2) Noms des présidents du conseil d'administration :

2017 - 2019 : Jean-Paul Faugère ;

2020 : Jean-Paul Faugère et Véronique Weill (au prorata de leurs mandats respectifs) ;

2021 : Véronique Weill

(3) Rémunération totale versée et attribuée au dirigeant au cours de l'exercice

Éléments de rémunération retenus : rémunération fixe + variable + avantages en nature

Rémunérations prises en compte sur une base brute

(4) Il s'agit des ratios calculés sur la base des rémunérations des salariés de la « société cotée », qui représentent 97,9 % des effectifs de France, soit un périmètre représentatif de l'activité en France

(5) La performance de la société est appréciée sur la base du RNPG

Direction générale

	2017	2018	2019	2020	2021
Rémunération du directeur général ^{(2) (3)}	430 815	456 381	400 000	430 000	487 148
Évolution (en %) de la rémunération du directeur général	- 4 %	6 %	- 12 %	7 %	13 %
INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE ⁽⁴⁾					
Rémunération moyenne des salariés	62 089	62 103	60 468	62 324	63 181
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	3 %	0 %	- 3 %	3 %	1 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	6,9	7,3	6,6	6,9	7,7
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 8 %	6 %	- 10 %	5 %	12 %
Rémunération médiane des salariés	50 158	50 763	50 128	50 499	54 420
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	8,6	9	8	8,5	9
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 8 %	5 %	- 11 %	6 %	5 %
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI					
<i>La structure internationale de notre Groupe ne permet pas de fournir des informations compilables sur un périmètre élargi (zones Amérique latine, zones Europe)</i>					
PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ ⁽⁵⁾					
Critère financier	1 285	1 367	1 412	1 350	1 552
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	7 %	6 %	3 %	- 4 %	15 %

(1) *CNP Assurances se réfère aux lignes directrices de l'AFEP actualisées en février 2021 pour construire sa méthodologie*

(2) *Noms des directeurs généraux :*

2017 : Frédéric Lavenir ;

2018 : Frédéric Lavenir et Antoine Lissowski (au prorata de leurs mandats respectifs) ;

2019-2020 : Antoine Lissowski ;

2021 : Antoine Lissowski et Stéphane Dedeyan (au prorata de leurs mandats respectifs)

(3) *Rémunération totale versée et attribuée au dirigeant au cours de l'exercice*

Éléments de rémunération retenus : rémunération fixe + variable + avantages en nature

Rémunérations prises en compte sur une base brute

(4) *Il s'agit des ratios calculés sur la base des rémunérations des salariés de la « société cotée », qui représentent 97,9 % des effectifs de France, soit un périmètre représentatif de l'activité en France*

(5) *La performance de la société est appréciée sur la base du RNPG*

5

Autres informations requises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise

5.1 Informations sur les conventions conclues par les sociétés contrôlées dans les conditions prévues à l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce

Il n'y a pas eu, sur l'exercice 2021, de conventions relevant de l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce, c'est-à-dire de conventions (hormis celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un

des administrateurs, le directeur général ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % de CNP Assurances et, d'autre part, une société contrôlée par CNP Assurances.

5.2 Tableau récapitulatif des délégations données par l'assemblée générale au conseil d'administration

PÉRIODE DE VALIDITÉ ET UTILISATION AU COURS DES EXERCICES 2020 ET 2021

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée par l'assemblée au conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours des exercices 2020 et 2021
Augmentation de capital	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires	Accordée par l'AGM du 27 avril 2018, 21 ^e résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 27 juin 2020)	137,324 M€ (en valeur nominale) dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)	Néant
		Accordée par l'AGM du 17 avril 2020, 24 ^e résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 17 juin 2022)		Néant
	Augmenter le capital par émission d'obligations super-subordonnées convertibles contingentes avec suppression du droit préférentiel de souscription	Accordée par l'AGM du 27 avril 2018, 22 ^e résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 27 juin 2020)	10 % du capital social par an à la date de la mise en œuvre de l'autorisation et dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)	Néant
		Accordée par l'AGM du 17 avril 2020, 25 ^e résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 17 juin 2022)		Néant

5 Autres informations requises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise

Tableau récapitulatif des délégations données par l'assemblée générale au conseil d'administration

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée par l'assemblée au conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours des exercices 2020 et 2021
Rachat d'actions propres de la société	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par l'AGO du 18 avril 2019, 22 ^e résolution Échéance : AG statuant sur les comptes 2019 et pour une durée maximum de 18 mois (soit le 18 octobre 2020)	10 % du capital social à la date de l'assemblée générale	Au 31 décembre 2021, auto-détention de 374 074 actions, représentait 0,05 % du capital social
		Accordée par l'AGM du 17 avril 2020, 23 ^e résolution Échéance : AG statuant sur les comptes 2020 et pour une durée maximum de 18 mois (soit le 17 octobre 2021)		
		Accordée par l'AGM du 16 avril 2021, 27 ^e résolution Échéance : AG statuant sur les comptes 2021 et pour une durée maximum de 18 mois (soit le 16 octobre 2022)		
Opération en faveur des salariés* du Groupe	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe de CNP Assurances avec suppression du droit préférentiel de souscription	Accordée par l'AGM du 27 avril 2018, 23 ^e résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 27 juin 2020)	3 % du capital social à la date de la mise en œuvre de l'autorisation et dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)	Néant
		Accordée par l'AGM du 17 avril 2020, 26 ^e résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 17 juin 2022)		Néant
		Attribuer gratuitement des actions émises aux salariés		Accordée par l'AGM du 27 avril 2018, 24 ^e résolution et pour une durée de 38 mois (soit le 27 juin 2021)
		Accordée par l'AGM du 16 avril 2021, 28 ^e résolution et pour une durée de 38 mois (soit le 16 juin 2024)		Néant

* Au 31 décembre 2021, l'actionnariat salarié CNP Assurances direct et indirect représente 0,23 % du capital

EXERCICE 2022 : PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 AVRIL 2022

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée par l'assemblée au conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond
Rachat d'actions propres de la société	Achat et vente des actions CNP Assurances	Échéance : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pour une durée maximum de 18 mois (soit le 22 octobre 2023)	10 % du capital social à la date de l'assemblée générale
Augmentation de capital	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription	Pour une durée maximum de 26 mois (soit le 22 juin 2024)	137,324 M€ (en valeur nominale) dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)
	Augmenter le capital par émission d'obligations super-subordonnées convertibles contingentes avec suppression du droit préférentiel de souscription	Pour une durée maximum de 26 mois (soit le 22 juin 2024)	10 % du capital social par an à la date de la mise en œuvre de l'autorisation et dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)
Opération en faveur des salariés* du Groupe	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe de CNP Assurances avec suppression du droit préférentiel de souscription	Pour une durée maximum de 26 mois (soit le 22 juin 2024)	3 % du capital social à la date de la mise en œuvre de l'autorisation et dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)

* Au 31 décembre 2021, l'actionariat salarié CNP Assurances direct et indirect représente 0,23 % du capital

5.3 Informations sur les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales dans les conditions prévues par la loi. Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'assemblée générale figurent à l'article 26 des statuts de CNP Assurances. Ces éléments sont rappelés dans l'avis de réunion et l'avis de convocation des actionnaires publiés au BALO par CNP Assurances avant toute assemblée générale. Depuis le 3 avril 2016, dans le cadre des dispositions de

l'article L. 225-123 du code de commerce instaurées par la loi Florange (loi n° 2014-384 du 29 mars 2014), un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

5.4 Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations ci-dessous, en date du 31 décembre 2021, sont données dans le cadre et à l'effet de répondre aux dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce :

- la structure du capital de la Société est exposée au chapitre 7 du présent Document d'Enregistrement Universel ;
- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote, en dehors des dispositions prévues par l'article 11.3 des statuts en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration de franchissement du seuil de 0,5 % en capital ou en droit de vote : sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital social, les actions excédant la fraction qui aurait du être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la déclaration de régularisation).
- les participations directes ou indirectes dans le capital dont la Société a connaissance en vertu des articles L. 233-7 (déclaration de franchissement de seuils) et L. 233-12 du Code de commerce sont décrites au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel ;
- il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- les mécanismes de fonctionnement prévus dans le système d'actionnariat du personnel de la Société quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier sont étroitement liés au règlement du fonds commun de placement Actions CNP qui prévoit que les droits de vote sont exercés par le Conseil de surveillance du fonds et non directement par les salariés.
- il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration comportent comme seules spécificités celles prévues dans les Statuts relatives aux administrateurs représentant les salariés dont la nomination ne relève ni du conseil d'administration ni de l'assemblée générale.
- les pouvoirs du Conseil d'Administration concernant l'émission ou le rachat d'actions figurent au chapitre 7 du présent Document d'Enregistrement Universel ;
- la Société peut être amenée à conclure des accords contenant des clauses pouvant entraîner, sous certaines conditions, leur résiliation anticipée en cas de changement de contrôle de la Société, dont certains pourraient être, selon la Société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Certains accords conclus par CNP Assurances comportent une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner leur échéance anticipée ou modification, notamment des accords de bancassurance avec certains partenaires.
- il n'existe pas d'accord prévoyant le versement d'une indemnité aux salariés ou aux administrateurs s'ils démissionnent ou sont licenciés ou révoqués sans cause réelle et sérieuse ou si leurs fonctions prennent fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Conception et réalisation : **côté corp.**

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

Crédits photos : Getty Images/Adamkaz - Jérôme Vila - Julien Millet

**Assurons
un monde
plus ouvert**

